

**Présentation de l'émetteur CéléWatt en date du 30 juin 2023**

# CéléWatt

Créons ensemble une grappe de parcs solaires

CéléWatt SCIC SAS à capital variable  
Capital social 390 800 € au 31 décembre 2022  
Le bourg 46320 ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE  
830 803 920 R.C.S. Cahors

***En application du II de l'article L. 314-28 du code de l'énergie, CéléWatt, Société coopérative par actions simplifiée portant un projet de production d'énergie renouvelable, peut procéder à des offres au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros. L'article précité constitue un régime spécial applicable à certaines SAS – celles produisant de l'énergie renouvelable – dérogeant à l'interdiction de levée d'épargne par les SAS (article L. 227-2 du code du commerce).***

Les investisseurs sont informés que la présente offre de parts sociales ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'AMF.

La souscription ou l'acquisition de parts sociales de sociétés coopératives constituées sous forme de SAS comporte des risques de perte partielle ou totale de l'investissement. Les parts sociales offertes au public ne sont pas des titres financiers ; les spécificités qui en découlent, ainsi que les spécificités qui résultent du statut de coopérative de la société, sont décrites précisément au sein du document.

**L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait que :**

- une société coopérative, régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, est « constituée par plusieurs personnes volontairement réunies en vue de satisfaire à leurs besoins économiques ou sociaux par leur effort commun et la mise en place des moyens nécessaires » ; la vocation principale d'une société coopérative n'est pas de réaliser des bénéfices en vue de les partager sous forme de dividendes aux associés en fonction de leur investissement ;
- le rendement des parts sociales, nécessairement souscrites à leur valeur nominale, est limité et encadré par la loi (il est au plus équivalent au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées des trois dernières années majoré de 2 points, cf. article 14 de la loi n° 47-1775) ;
- les parts sociales ne sont pas librement cessibles notamment en raison de clauses d'agrément ;
- il n'existe pas d'assurance pour le souscripteur, en cas de demande d'exercice de son droit de retrait tel que précisé par les statuts, que la société puisse racheter les parts sociales à leur valeur nominale ;
- le droit de vote des porteurs de parts sociales n'est pas proportionnel à leur détention en capital ;
- en cas de liquidation, l'éventuel boni en résultant n'est pas distribué aux porteurs de parts sociales ;
- en cas d'éligibilité des souscriptions à des dispositifs de réduction d'impôt, l'avantage fiscal procuré requiert le respect de certaines obligations dont celle de conservation des parts sociales pendant une durée significative. En outre, l'avantage fiscal peut être remis en cause par l'administration si l'émetteur ne respecte plus les conditions nécessaires à l'obtention de l'avantage.

# **Sommaire**

## **Table des matières**

1. Description de l'activité, du projet et du profil de l'émetteur.....	3
1.1. Activité.....	3
1.2. Projet et financement.....	3
1.3. Appartenance à un groupe et place qu'y occupe l'émetteur.....	3
1.4. Informations financières clés.....	3
1.5. Organes de direction et d'administration, et gouvernement d'entreprise.....	5
1.6. Informations complémentaires.....	5
2. Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet.....	6
3. Capital social.....	6
3.1. Parts sociales.....	6
3.2. Titres de capital autres que les parts sociales et instruments de quasi fonds propres.....	7
4. Parts sociales offertes à la souscription.....	7
4.1. Prix de souscription.....	7
4.2. Droits attachés aux parts sociales offertes à la souscription.....	7
4.3. Conditions liées à la cession ultérieure des parts sociales offertes à la souscription.....	8
4.4. Risques attachés aux parts sociales offertes à la souscription.....	9
4.5. Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre.....	9
4.6. Régime fiscal.....	9
5. Procédures relatives à la souscription.....	9
5.1. Matérialisation de la propriété des titres.....	9
5.2. Séquestre.....	9
5.3. Connaissance des souscripteurs.....	10
6. Modalités de souscription et de constatation de l'augmentation ou des augmentations de capital.....	10
7. Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet.....	10

# 1. Description de l'activité, du projet et du profil de l'émetteur

## 1.1. ACTIVITÉ

CéléWatt, l'émetteur, a pour objet de **produire et vendre** :

- de l'énergie d'origine solaire ou provenant d'autres sources renouvelables ;
- des services de substitution d'énergies d'origine nucléaire ou fossile par des énergies renouvelables ;
- des services de réduction de consommation d'énergie de façon économiquement viable ;

avec une rentabilité interne suffisante pour protéger les capitaux immobilisés par les investisseurs citoyens et rémunérer correctement les avances qu'ils consentiront à la coopérative.

CéléWatt a pour objectif de **construire une grappe de petits parcs solaires citoyens et à échelle villageoise**. Deux sont en exploitation à Brengues et à Carayac (Lot, 46). Les fonds levés seront utilisés pour financer le développement et la réalisation des installations de production d'électricité construites et exploitées par CéléWatt.

L'émetteur est une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Elle est soumise à la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Elle est en particulier soumise aux dispositions issues du Titre II ter consacré aux SCIC, forme particulière des coopératives. Elle a par déclaration au greffe été déclarée comme adhérent aux principes de l'économie sociale et solidaire.

A fin 2022, la puissance totale installée est de 498 kWc.

## 1.2. PROJET ET FINANCEMENT

**Le prix de souscription des parts sociales est de cent euros (100 €).**

Depuis 2017, CéléWatt collecte des fonds pour mener à bien ses projets. En décembre 2022, date de clôture du dernier exercice, le capital social constitué par la levée de l'épargne s'élève à 390 800€. Par ailleurs, l'émetteur a reçu, en 2018, un montant de 111 766 € au titre de subventions d'investissement de la part de la Région Occitanie et de l'ADEME.

Il s'agit d'une collecte au fil de l'eau sans montant pré-défini. En fonction du montant collecté, CéléWatt adaptera le rythme de développement de sa grappe de parcs solaires citoyenne.

L'électricité produite est vendue par l'émetteur à la SCIC SA Enercoop. Pour chaque parc solaire, un contrat d'achat fixe le tarif d'achat et la durée. Les deux premiers contrats ont été négociés pour une durée de 25 ans, durée d'amortissement choisie par l'émetteur pour ses parcs solaires citoyens.

Autres financements : Il n'y a pas d'autre levée de fonds en cours. A l'avenir, il est possible que des comptes courants d'associés (CCA) soient mis en place.

## 1.3. APPARTENANCE À UN GROUPE ET PLACE QU'Y OCCUPE L'ÉMETTEUR

CéléWatt ne contrôle aucune société ni n'est contrôlée directement ou indirectement par aucune autre, de manière significative.

## 1.4. INFORMATIONS FINANCIÈRES CLÉS

**Compte de résultat : Charges et Produits**

CHARGES	2022	2021	2020	2019	2018
Charges d'exploitation (achats, dotations aux amortissements...)	36 885 €	34 132 €	25 336 €	23 853 €	12 580 €
Charges financières	0 €	0 €	0 €	0 €	783 €
Charges exceptionnelles	58 €	0 €	1 892 €	0 €	0 €
Impôts sur les bénéfices	94 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total Charges</b>	<b>37 037 €</b>	<b>34 132 €</b>	<b>27 228 €</b>	<b>23 853 €</b>	<b>13 363 €</b>

PRODUITS	2022	2021	2020	2019	2018
Produits d'exploitation (vente d'électricité...)	60 141 €	48 927 €	33 000 €	33 262 €	20 488 €
Produits financiers	1 €	0 €	110 €	169 €	1 €
Produits exceptionnels (quote-part annuelle des subventions d'investissement)	4 477 €	6 859 €	9 592 €	9 643 €	9 429 €
<b>Total Produits</b>	<b>64 619 €</b>	<b>55 786 €</b>	<b>42 702 €</b>	<b>43 074 €</b>	<b>29 918 €</b>

	2022	2021	2020	2019	2018
Charges	37 037 €	34 132 €	27 228 €	23 853 €	13 363 €
Produits	64 619 €	55 786 €	42 702 €	43 074 €	29 918 €
<b>RÉSULTAT (après IS)</b>	<b>27 582 €</b>	<b>21 654 €</b>	<b>15 474 €</b>	<b>19 221 €</b>	<b>16 555 €</b>

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les mises en réserve obligatoires pour l'émetteur pourrait permettre la rémunération des sociétaires à partir de 2024. En effet, en tant que Société coopérative d'intérêt collectif, CéléWatt est tenue de mettre en réserve chaque année 57,5 % de son résultat. Le reste, diminué de la part des aides publiques reçues affectée à l'exercice, peut être distribué sous forme de dividendes.

#### Bilan : Passif / Actif

PASSIF	2022	2021	2020	2019	2018
Capital	390 800 €	357 300 €	333 100 €	285 200 €	265 500 €
Réserves cumulées	61 311 €	39 657 €	24 183 €	4 961 €	0 €
Report à nouveau	0 €	0 €	0 €	0 €	-11 592 €
Résultat de l'exercice	27 582 €	21 654 €	15 474 €	19 222 €	16 555 €
<b>Situation nette</b>	<b>479 693 €</b>	<b>418 611 €</b>	<b>372 757 €</b>	<b>309 383 €</b>	<b>270 463 €</b>
Subvention d'investissement	81 247 €	85 723 €	92 583 €	102 174 €	111 766 €
Provisions	3 500 €	5 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Avance à rembourser à la Région	16 667 €	33 333 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Dettes aux associés (CCA)	0 €	0 €	0 €	0 €	783 €
Avances reçues des clients	0 €	0 €	442 €	0 €	4 591 €
Dettes dues aux fournisseurs	4 940 €	5 478 €	1 144 €	988 €	198 €
Dettes fiscales et sociales	716 €	331 €	2 858 €	143 €	1 970 €
Autres dettes	0 €	0 €	500 €	0 €	0 €
<b>Dettes</b>	<b>22 323 €</b>	<b>39 142 €</b>	<b>54 944 €</b>	<b>51 131 €</b>	<b>57 542 €</b>
<b>Total Passif</b>	<b>586 763 €</b>	<b>548 976 €</b>	<b>523 784 €</b>	<b>466 188 €</b>	<b>443 271 €</b>

ACTIF	2022		2021		2020		2019		2018	
Immobilisations incorporelles	2 904 €		5 404 €		10 773 €		10 300 €		17 328 €	
Immobilisations corporelles	394 498 €		414 637 €		373 400 €		236 778 €		242 277 €	
Immobilisations financières	852 €		40 752 €		653 €		653 €		652 €	
<b>Actif immobilisé</b>		<b>398 255 €</b>		<b>460 793 €</b>		<b>384 826 €</b>		<b>247 731 €</b>		<b>260 257 €</b>
Avances et créances	5 376 €		5 774 €		31 331 €		1 674 €		21 546 €	
Disponibilités	183 131 €		82 409 €		107 627 €		216 228 €		160 914	
Charges constatées d'avance	0 €		0 €		0 €		557 €		553 €	
<b>Actif circulant</b>		<b>188 507 €</b>		<b>88 193 €</b>		<b>138 958 €</b>		<b>218 459 €</b>		<b>183 013 €</b>
<b>Total Actif</b>		<b>586 762 €</b>		<b>548 976 €</b>		<b>523 784 €</b>		<b>466 190 €</b>		<b>443 270 €</b>

## 1.5 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION, ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La gouvernance est fixée par les statuts de CéléWatt. La coopérative est administrée par un Conseil d'Administration composé de 6 à 18 membres, associés, nommés au scrutin secret et à la majorité des suffrages par l'Assemblée Générale. Le Conseil choisit parmi ses membres un Président, garant du fonctionnement coopératif de la société. La Direction Générale est assumée, sur décision du Conseil d'Administration soit par le Président soit par une autre personne parmi les associés. Il est établi un Comité de Gestion issu du Conseil d'Administration chargé de la gestion opérationnelle de la coopérative.

Collège	Description	Nombre max de sièges au CA	Nombre min de sièges au CA
Producteurs	Personnes physiques apportant activement leurs compétences et leur engagement temporel pour le développement des activités de la Scic	7	3
Citoyens coopérateurs	Personnes physiques bénéficiant des activités de la Scic et contribuant à son développement par leur apport au capital	5	2
Acteurs territoriaux	Personnes morales apportant activement leurs compétences et leur engagement temporel pour le développement des activités de la Scic et collectivités publiques	4	1
Partenaires	Personnes morales à caractère privé bénéficiant des activités de la Scic et contribuant à son développement par leur apport au capital	2	0

## 1.6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous êtes invité à cliquer sur les liens suivants pour accéder :

[- aux comptes existants ;](#)

[- au curriculum vitae des représentants légaux de la société et de leur rôle dans CéléWatt.](#)

Vous trouverez également le **tableau d'échéancier de l'endettement** sur 5 ans.

Nature de la dette	Montant restant de la dette	Date d'échéance	Observations
Avance remboursable auprès de la région Occitanie d'un montant initial de 50 000 €	16 667 €	31 octobre 2023	Remboursement en cours, en plusieurs fois depuis le 30 avril 2021

Vous trouverez ci-dessous des **éléments prévisionnels sur l'activité**.

	2023	2024	2025
Charges (après IS)	36 959 €	54 409 €	78 926 €
Produits	58 860 €	64 503 €	91 004 €
Résultat (après IS)	21 901 €	10 094 €	12 079 €

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les mises en réserve obligatoires pour l'émetteur pourrait permettre la rémunération des sociétaires à partir de 2024. En effet, en tant que Société coopérative d'intérêt collectif, CéléWatt est tenue de mettre en réserve chaque année 57,5 % de son résultat. Le reste, diminué de la part des aides publiques reçues affectée à l'exercice, peut être distribué sous forme de dividendes.

Une copie des rapports présentés à l'Assemblée Générale du dernier exercice et de l'exercice en cours peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante : [contact@celewatt.fr](mailto:contact@celewatt.fr)

## 2. Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

Ces informations sont présentées à la date de rédaction du présent document d'information synthétique. Elles pourront être amenées à évoluer.

Les principaux facteurs de risque liés à la détention de parts sociales de CéléWatt sont précisés ci-après.

**1 - Risques liés au statut de la SCIC :** CéléWatt s'inscrit dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, qui n'a pas la rentabilité du capital pour objet exclusif. La nécessité d'affecter au moins 57,5% des résultats en réserve limitera, de fait, la rémunération des parts.

**2 - Risques de développement :**

- Non obtention ou annulation des autorisations : autorisation d'urbanisme, recours ;
- Infaisabilité du raccordement au réseau de distribution d'énergie (réseau ENEDIS) dans des conditions économiques viables ;
- Faisabilité technique des installations (étude productible, signature d'un bail adapté à la durée du projet etc..) ;
- Aléas pendant le(s) chantier(s) de construction (retard de livraison, défaillance d'un fournisseur ou prestataire).

**3 - Risques d'exploitation :**

- Risque de modification des contrats en cours de la vie de l'installation (bail, assurance, ...) ;
- Risque de disparition de l'acheteur Enercoop.

**4 - Risques liés à la variabilité du capital :** chaque actionnaire peut se retirer de la société s'il le souhaite, entraînant une réduction du capital de la société. Plusieurs dispositions des statuts limitent ce risque. Le risque de limitation de la capacité des souscripteurs à récupérer leurs apports est décrit au chapitre 4.

**5 - Risque lié à la situation financière de la société :** Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois.

**6 - Risque lié au caractère essentiellement bénévole des personnes impliquées** dans la gestion et le fonctionnement de la société : risque d'indisponibilité ponctuelle ou de démission des personnes les plus impliquées.

## 3. Capital social

### 3.1 PARTS SOCIALES

Le capital social de la société est intégralement libéré. À l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie de parts sociales conférant des droits financiers identiques.

La société est à capital variable. Ce capital peut varier à tout moment. Les statuts de la coopérative n'ont pas fixé de plafond pour le capital social.

Une personne physique ou morale souhaitant devenir associé doit présenter sa candidature par écrit au Conseil d'Administration en indiquant la catégorie d'associé à laquelle elle souhaite appartenir. Le Conseil accepte ou refuse la candidature, sans devoir motiver sa décision. Pour devenir effectivement associé, tout candidat doit avoir libéré intégralement ses parts souscrites. Chaque part sociale donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Collège / catégorie	Nb de sociétaires	Nb de parts	Capital	% du total	% des droits de vote à l'AG
Producteurs	9	214	21 400 €	5,4 %	41 %
Citoyens	519	3607	360 700 €	92,2 %	35 %
Acteurs Territoriaux	6	63	6 300 €	1,6 %	14 %
Partenaires	6	24	2 400 €	0,6 %	10 %

Sociétariat au 31 décembre 2022 (540 sociétaires)

## **3.2. TITRES DE CAPITAL AUTRES QUE LES PARTS SOCIALES ET INSTRUMENTS DE QUASI FONDS PROPRES**

CéléWatt envisage l'ouverture de comptes courants d'associés. A la date du dépôt du présent document, les conditions ne sont pas encore définies.

# **4. Parts sociales offertes à la souscription**

## **4.1. PRIX DE SOUSCRIPTION**

Le prix de souscription est égal à la valeur nominale des parts sociales : **cent euros (100 €)**.

## **4.2. DROITS ATTACHÉS AUX PARTS SOCIALES OFFERTES À LA SOUSCRIPTION**

### **Droits financiers**

Tous les titres composant le capital de la SCIC SAS CéléWatt sont des parts sociales auxquelles sont attachées des droits financiers identiques. Les dividendes distribués le sont au prorata du nombre de parts sociales détenues par les sociétaires (article 31 des statuts de la SCIC SAS CéléWatt). Chaque part sociale ouvre droit à une part égale de la part d'excédents distribué après déduction des subventions et affectation principale aux réserves légales et statutaires, sans que cet intérêt versé aux parts sociales ne puisse représenter plus que le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majoré de deux points.

### **Droits de cession**

Les parts sociales ne sont transmissibles qu'entre associés après approbation de la cession par le Conseil d'Administration.

### **Droits de retrait**

Les associés ont droit au remboursement du montant nominal de leurs parts, déduction faite des éventuelles pertes apparaissant à la clôture de l'exercice. Les remboursements ont lieu dans l'ordre chronologique où ont été enregistrées les pertes de la qualité d'associé ou les demandes de remboursement partiel. Ils ne peuvent avoir pour effet de réduire le capital à un montant inférieur au minimum prévu à l'article 8 des statuts. Dans ce cas, l'annulation et le remboursement des parts ne sont effectués qu'à concurrence de souscriptions nouvelles permettant de maintenir le capital au moins à ce minimum.

### **Droits de vote et fonctionnement des collèges de vote**

En application du principe général coopératif, un homme = une voix, les droits de votes conférés par la détention de part(s) sociale(s) sont définis selon le collège de vote auquel l'associé appartient. Il existe quatre collèges disposant, lors des assemblées générales, des droits de vote suivants :

Collège	Description	Droits de votes
Producteurs	Personnes physiques apportant activement leurs compétences et leur engagement temporel pour le développement des activités de la Scic	41%
Citoyens coopérateurs	Personnes physiques bénéficiant des activités de la Scic et contribuant à son développement par leur apport au capital	35%
Acteurs territoriaux	Personnes morales apportant activement leurs compétences et leur engagement temporel pour le développement des activités de la Scic et collectivités publiques	14%
Partenaires	Personnes morales à caractère privé bénéficiant des activités de la Scic et contribuant à son développement par leur apport au capital	10%

Lors de son admission, chaque associé est affecté à un collège par le Conseil d'Administration. Aucun associé ne peut relever de plusieurs collèges. Chaque associé dispose d'une voix au sein de son collège. Lors des votes en Assemblée Générale, les délibérations sont examinées et votées à la majorité simple au sein de chaque collège séparément. Le résultat du vote pour chaque collège est ensuite affecté du pourcentage des droits de vote prévu pour ce collège (pondération majoritaire) puis additionné à ceux des autres collèges pour constituer le vote de l'Assemblée Générale (article 16 des statuts).

#### **Droit d'accès à l'information**

CéléWatt encourage la « circulation active de l'information, entre administrateurs et avec les associés. La confidentialité est limitée aux seuls éléments de gestion, sous la responsabilité du Conseil d'Administration » (article A du règlement intérieur).

#### **Absence de droit sur la répartition du boni de liquidation (articles 16 et 19 de loi n° 47-1775)**

Le boni de liquidation est défini à l'article 35 des statuts de la coopérative. Il sera attribué par décision de l'Assemblée Générale, soit à d'autres SCIC, soit à d'autres structures ayant la même vocation.

#### **Inéligibilité au mécanisme de garantie des titres**

Les associés ne sont pas éligibles au mécanisme de garantie des titres prévu à l'article L.322-1 du code monétaire et financier et au mécanisme de la garantie des déposants prévu à l'article L.312-4 du même code.

Vous êtes invité à visiter les liens suivants pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux parts sociales qui vous sont offertes :

- [les statuts de CéléWatt \(notamment les articles 16 et 31\)](#) ;

- [le règlement intérieur de CéléWatt](#).

Les dirigeants de l'émetteur (les membres du Conseil d'Administration) se sont eux-mêmes engagés dans la coopérative CéléWatt à des niveaux d'investissement différents. Les dirigeants sont libres de reprendre ou non de nouvelles parts à l'avenir dans le cadre de la collecte au fil de l'eau objet de la présente déclaration.

### **4.3. CONDITIONS LIÉES À LA CESSION ULTÉRIEURE DES PARTS SOCIALES OFFERTES À LA SOUSCRIPTION**

Plusieurs clauses des statuts de la SCIC SAS CéléWatt encadrent la cession des parts sociales.

#### **Retrait de l'associé de la SCIC SAS CéléWatt**

Les associés ont droit au remboursement du montant nominal de leurs parts, déduction faite des éventuelles pertes apparaissant à la clôture de l'exercice. Les remboursements ont lieu dans l'ordre chronologique où ont été enregistrées les pertes de la qualité d'associé ou les demandes de remboursement partiel. Ils ne peuvent avoir pour effet de réduire le capital à un montant inférieur au minimum prévu à l'article 8. Dans ce cas, l'annulation et le remboursement des parts ne sont effectués qu'à concurrence de souscriptions nouvelles permettant de maintenir le capital au moins à ce minimum.

#### **Cession entre associés**

Les parts sociales ne sont transmissibles qu'entre associés après approbation de la cession par le Conseil d'Administration.



### Exclusion de l'associé

L'exclusion est prononcée par l'Assemblée Générale ordinaire après avis motivé du Conseil d'Administration constatant le préjudice matériel ou moral causé par un associé à la SCIC. Une convocation spécifique est adressée à l'associé l'invitant à présenter son point de vue devant l'assemblée, son absence étant sans effet sur la délibération.

L'investisseur est invité à consulter les [articles 9.3, 14 et 15 des statuts de la SCIC SAS CéléWatt](#).

## **4.4 . RISQUES ATTACHÉS AUX PARTS SOCIALES OFFERTES À LA SOUSCRIPTION**

L'investissement dans des parts sociales de sociétés coopératives comporte des risques et notamment :

- un risque de perte totale ou partielle du capital investi ;
- un risque d'illiquidité : les parts sociales peuvent ne pas être librement cessibles (cf. article 9.3 des statuts) ;
- un risque d'absence de rachat des parts sociales par l'émetteur à leur valeur nominale (cf. article 15 des statuts)
- des risques liés à des droits financiers et politiques différents de ceux d'autres sociétaires ;
- un risque lié à l'absence de droit sur l'actif net ;
- un risque lié à la limitation des droits de vote liée au statut coopératif de l'émetteur ;
- un risque lié aux conséquences de l'ouverture d'une procédure collective.

## **4.5. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CAPITAL DE L'ÉMETTEUR LIÉE À L'OFFRE**

A l'issue de la présente offre, les droits de vote ne seront pas modifiés. Nous envisageons la répartition du capital suivante :

Collège	Droits de vote (avant et après collecte, non liés au capital)	Répartition du capital au 31 décembre 2022	Répartition du capital une fois la collecte réalisée
Producteurs	41 %	5,60 %	4,5 %
Citoyens coopérateurs	35 %	91,94 %	90,3 %
Acteurs territoriaux	14 %	1,76 %	5 %
Partenaires	10 %	0,70 %	0,2 %

## **4.6 RÉGIME FISCAL**

Tout sociétaire reçoit une attestation qui lui permet de déduire fiscalement une partie de sa souscription. Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu exprimée en pourcentage du montant des versements effectués au titre des souscriptions en numéraire au capital ou aux augmentations de capital (article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts). Le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu est subordonné à certaines conditions de conservation des titres. Cette information n'a pas été revue par un avocat fiscaliste.

# **5. Procédures relatives à la souscription**

## **5.1 MATÉRIALISATION DE LA PROPRIÉTÉ DES TITRES**

Suite à la demande de souscription de part(s) sociale(s), un accusé de bonne réception est envoyé par courriel au souscripteur. L'identité du teneur de registre de la SCIC SAS CéléWatt est Bernard BONNET, administrateur de la Scic (courriel : [societaires@celewatt.fr](mailto:societaires@celewatt.fr)).

## **5.2. SÉQUESTRE**

Aucune procédure de séquestre n'est mise en place.

### 5.3. CONNAISSANCE DES SOUSCRIPTEURS

Lors de la souscription, le souscripteur devra attester qu'il a préalablement pris connaissance du présent DIS et des documents liés et qu'il souscrit en toute connaissance.

## 6. Modalités de souscription et de constatation de l'augmentation ou des augmentations de capital

Le présent prospectus est valable du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024. Il annule et remplace le précédent prospectus déposé à l'AMF le 30 juin 2022.

Date	Étapes clés
30 juin 2023	Dépôt du DIS et de l'ensemble de la communication à caractère promotionnel à l'adresse suivante <a href="mailto:depotdis@amf-france.org">depotdis@amf-france.org</a>
1er juillet 2023	Ouverture de la période de souscription
30 juin 2024	Clôture de la période de souscription

Les bulletins de souscription peuvent être obtenus en envoyant un mail à l'adresse [souscrire@celewatt.fr](mailto:souscrire@celewatt.fr). Le demandeur reçoit alors en retour un lien internet vers le bulletin de souscription et vers le DIS. Les bulletins de souscription sont ensuite recueillis à l'adresse postale de CéléWatt : Le Bourg, 46320 ESPAGNAC SAINTE EULALIE ou par courriel. Un accusé de bonne réception est envoyé par courriel au souscripteur.

Les bulletins de souscription peuvent aussi être obtenus sur les stands dans les événements auxquels CéléWatt participe. Pour finaliser une souscription faite sur stand, il sera demandé au souscripteur de confirmer son souhait en envoyant un courriel à [souscrire@celewatt.fr](mailto:souscrire@celewatt.fr).

Les investisseurs réalisent le paiement de la somme correspondant dès leur souscription, par virement de préférence ou par chèque bancaire. Les titres seront émis après la souscription, suite à la libération du montant et à la validation par le Conseil d'Administration. Les souscriptions une fois libérées et validées par le Conseil d'Administration font acquérir la qualité d'associé.

Vous êtes invité à cliquer sur le(s) lien(s) suivant(s) pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre :

- [bulletin de souscription Personne physique](#) ;
- [bulletin de souscription Personne morale](#) ;
- [bulletin de souscription Mineur](#).

## 7. Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet

Aucune société ne vient s'interposer entre l'émetteur et le projet.

## L'équipe du projet

Elle réunit les bénévoles à l'origine de l'association CéléWatt et ceux qui les ont rejoint pour développer les activités de la coopérative.

*(Les déclarations d'intérêts transmises par les membres du Conseil d'administration sont accessibles en cliquant sur leurs noms).*



[Philippe BAGRÉAUX](#) (vice-président)

Philippe apporte son expérience de cadre chez Erdf (aujourd'hui Enedis), habitué aux contacts avec les élus. Il connaît bien les contraintes de gestion des flux électriques et assure une interface compétente et exigeante avec les opérateurs techniques du projet



[Thierry BERTHELIN](#) (administrateur)

Impliqué dans plusieurs associations locales, Thierry a l'expérience du milieu bancaire et financier. Partisan des actions simples et compréhensibles, il est attentif au bon fonctionnement des projets (et des objets qu'il ausculte dans un Repair Café).



[Bernard BONNET](#) (directeur général bénévole )

Psychologue de formation, également informaticien, Bernard a développé pour l'éducation nationale des projets informatiques pour publics scolaires dits « défavorisés ». Il apporte à CéléWatt son engagement pédagogique et politique d'impliquer les citoyens.



[Yves BOUSSARD](#) (administrateur, représentant Quercy Energies )

Artisan ayant de nombreuses installations à son actif et vice-président de l'agence locale Quercy Energies, Yves apporte à CéléWatt sa double expérience de bon connaisseur des enjeux « énergies renouvelables » et de leurs acteurs dans le département.



[Julien CAILLE](#) (administrateur)

Concilier travail et convictions, Julien sait faire. Après Quercy Energies à Cahors, c'est dans l'Aveyron proche qu'il conseille les collectivités pour développer les énergies renouvelables. Et maintenant CéléWatt qui bénéficie de sa connaissance du territoire.



[Bertrand DELPEUCH](#) (vice-président)

Agronome de formation, Bertrand a géré plusieurs programmes au sein de la Commission Européenne, dont Life-Nature et Comenius. Engagé dans le milieu associatif, il apporte au projet sa capacité d'animation et de mise en réseau.



[Dominique GUERRÉE](#) (administrateur)

Dominique connaît bien l'économie sociale et solidaire et ses acteurs. Fort de son expérience de trésorier de l'Union Régionale des SCOP d'Auvergne et de premier président de Railcoop, il veille à l'esprit coopératif et citoyen de CéléWatt.



[Timothée HERVE](#) (présidente)

Formée en droit de l'environnement, Timothée a une expérience de juriste dans un grand groupe énergétique. Sa connaissance du droit et son raisonnement méthodique rassure l'équipe bénévole lorsqu'il lui faut assurer un travail de « pros ».



[Gérard MADON](#) (administrateur, représentant Enercoop Midi-Pyrénées)

Ingénieur spécialiste du développement durable, Gérard apporte sa connaissance du secteur de l'énergie et son expérience d'exploitant de deux petits parcs solaires privés. Il a présidé et représente Enercoop Midi Pyrénées, conseil et partenaire de CéléWatt depuis l'origine du projet.



[Sarah MIGNON](#) (administratrice)

Ingénieure formée aux EnR, Sarah dispose d'une solide compétence technique, doublée d'une expérience de travail avec les collectivités en milieu rural. Impliquée dans la vie locale, elle sait bien mettre les idées (et les notes) en musique.



[Léa MOULARD](#) (administratrice)

Sociologue de formation, Léa connaît bien les paysages lotois et leur patrimoine végétal. Attentive aux dynamiques collectives, elle apporte au projet goût pour la pédagogie et souci de concilier théorie et action concrète de terrain.



[Marianne MULDER](#) (vice-présidente)

Auditrice de formation, Marianne regarde les comptes de CéléWatt avec un œil qui a ausculté les comptes de grandes compagnies asiatiques comme ceux d'associations lotoises. Elle est une interface rassurante entre la Scic et la comptable.



[Jacques THEBAUD](#) (administrateur, représentant Du côté de Puy Blanc)

Très actif au sein de Du côté de Puy Blanc, association qu'il représente au CA de CéléWatt, Jacques apporte à CéléWatt son sens de la pédagogie, son large réseau de contacts locaux... et ses talents de photographe pour faire partager la vie de la coopérative.



[Yolène VALIERE](#) (administratrice)

Architecte de formation, Yolène s'intéresse à l'autonomie des habitants et aux usages associant économies de moyens et valorisation sociale. Son expertise, combinant technique et humain, est précieuse à CéléWatt pour développer de petits parcs bien intégrés localement.



[Jean-Luc VALLET](#) (vice-président)

Médecin psychiatre de formation, et maire de Brengues, Jean-Luc a facilité l'implantation du premier parc CéléWatt sur sa commune. Il assure les contacts de la coopérative avec les élus locaux et accueille volontiers ses collègues élus pour des visites de terrain sur les deux parcs de CéléWatt.



[Bernard CAISSO](#) (personne ressource)

Bernard a suivi et audité de nombreux projets en milieu rural, en Europe et en Afrique. Élu

municipal dans la vallée du Célé, soucieux de valoriser le causse, il porte une exigence de bonne gestion financière et d'intégration du projet dans son environnement humain.



Michelle GILBERT (personne ressource)

Son œil bienveillant s'est longtemps penché sur les cahiers de ses élèves. Aujourd'hui, ce sont les infolettres de CéléWatt que Michelle suit à la lettre, et pour cause ! Elle est la première à les relire pour s'assurer que CéléWatt maîtrise également production et rédaction.



Patrice KRUPKA (personne ressource)

Patrice a l'expérience des logiciels libres et les utilise dans plusieurs cercles associatifs. Pédagogue et persuasif, il la partage volontiers. Il en fait profiter CéléWatt, et d'autres structures, pour conjuguer énergie et informatique à taille humaine.



Johann VACANDARE (personne ressource)

Économiser l'énergie, développer l'offre régionale d'électricité renouvelable, appuyer des projets citoyens... Johann a accompagné nombre d'initiatives en Midi-Pyrénées. Son savoir-faire aide CéléWatt à passer plus rapidement de l'idée à sa concrétisation.

CéléWatt est membre d'ECLR/Énergie partagée et élue au Conseil d'administration de Quercy Energies (représentée par Yolène VALIERE).

CéléWatt est sociétaire d'Enercoop Midi Pyrénées et élue au Conseil d'Administration d'Enercoop national (représentée par (Bertrand DELPEUCH).

*Dénomination* SAS CELEWATT  
*Adresse* VIGNES DU CHATEAU  
46320 BRENGUES  
*Dossier* 09044  
Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

## Dossier de Résultats

Régime juridique et fiscal	
Forme juridique	SAS, société par actions simplifiée
N° S.I.R.E.T.	83080392000016
Régime fiscal	R. Simplifié

Activités	
Activité	Production d'électricité
Code A.P.E.	3511Z



## **ETATS COMPTABLES**



# BILAN - ACTIF / SYNTHÉTIQUE

09044

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS CELEWATT

<b>ACTIF</b>	Valeurs nettes au 31/12/18	Valeurs nettes au 31/12/17	Variation	
			en valeur	en %
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	17 327,67		17 327,67	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	8 057,93		8 057,93	
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.	211 376,87		211 376,87	
Autres immobilisations corporelles	22 842,03		22 842,03	
Immobilisations corporelles en cours		20 372,00	-20 372,00	-100,00
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	652,50	152,50	500,00	327,87
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>260 257,00</b>	<b>20 524,50</b>	<b>239 732,50</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Créances clients et comptes rattachés (3)	5 422,80		5 422,80	
Autres (3)	16 123,37	4 107,60	12 015,77	292,53
Capital souscrit - appelé non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	160 914,46	171 810,69	-10 896,23	-6,34
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	552,50		552,50	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>183 013,13</b>	<b>175 918,29</b>	<b>7 094,84</b>	<b>4,03</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>				
<b>Primes remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecarts de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>443 270,13</b>	<b>196 442,79</b>	<b>246 827,34</b>	<b>125,65</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN - PASSIF / SYNTHÉTIQUE

09044

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS CELEWATT

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/17	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital ( dont versé : 265 300,00 )	265 500,00	168 700,00	96 800,00	57,38
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-11 592,80		-11 592,80	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	<b>16 554,74</b>	<b>-11 592,80</b>	<b>28 147,54</b>	<b>242,80</b>
SITUATION NETTE	270 461,94	157 107,20	113 354,74	72,15
Subventions d'investissement	111 766,43		111 766,43	
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>382 228,37</b>	<b>157 107,20</b>	<b>225 121,17</b>	<b>143,29</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (I) Bis</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	3 500,00		3 500,00	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 500,00</b>		<b>3 500,00</b>	
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit(2)	50 000,00		50 000,00	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	783,11	27 000,00	-26 216,89	-97,10
Avances et acptes recus sur commandes en cours	4 590,70		4 590,70	
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	197,46	12 335,59	-12 138,13	-98,40
Dettes fiscales et sociales	1 970,49		1 970,49	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>57 541,76</b>	<b>39 335,59</b>	<b>18 206,17</b>	<b>46,28</b>
Ecarts de conversion passif (IV)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>443 270,13</b>	<b>196 442,79</b>	<b>246 827,34</b>	<b>125,65</b>
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	52 951,06	39 335,59		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

09044

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS CELEWATT

CHARGES	01/01/2018 31/12/2018	01/08/2017 31/12/2017		Variation N/N-1	
Achats de marchandises					
Achats matières premières & autres appros					
Autres achats & charges externes	2 690,35	11 375,70		-8 685,35	-76,35
Impôts, taxes & versements assimilés	51,36	217,30		-165,94	-76,36
Salaires & traitements	138,35			138,35	
Charges sociales	13,94			13,94	
Dotations amortissements & dépréciations	9 683,96			9 683,96	
Dotations aux provisions					
Autres charges	1,63			1,63	
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>12 579,59</b>	<b>11 593,00</b>		<b>986,59</b>	<b>8,51</b>
Quote part sur op. faites en commun					
Charges financières	783,11			783,11	
Charges exceptionnelles					
Participation des salariés aux résultats					
Impôt sur les bénéfices					
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>13 362,70</b>	<b>11 593,00</b>		<b>1 769,70</b>	<b>15,27</b>
<i>Bénéfice</i>	<i>16 554,74</i>			<i>28 147,54</i>	<i>242,80</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 917,44</b>	<b>11 593,00</b>		<b>18 324,44</b>	<b>158,06</b>

PRODUITS	01/01/2018 31/12/2018	01/08/2017 31/12/2017		Variation N/N-1	
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens & services)	18 984,10			18 984,10	
<b>Sous total A : Chiffre d'affaires</b>	<b>18 984,10</b>			<b>18 984,10</b>	
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation	1 408,00			1 408,00	
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts, & transferts de charges					
Autres produits	95,69	0,20		95,49	
<b>Sous total B</b>	<b>1 503,69</b>	<b>0,20</b>		<b>1 503,49</b>	
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>20 487,79</b>	<b>0,20</b>		<b>20 487,59</b>	
Quote parts sur op. faites en commun					
Produits financiers	0,62			0,62	
Produits exceptionnels	9 429,03			9 429,03	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>29 917,44</b>	<b>0,20</b>		<b>29 917,24</b>	
<i>Perte</i>		<i>11 592,80</i>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 917,44</b>	<b>11 593,00</b>		<b>18 324,44</b>	<b>158,06</b>

# SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

09044

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS CELEWATT

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %	Du 01/08/17 Au 31/12/17	en %	Variation		
					en valeur	en %	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>18 984,10</b>	<b>100,00</b>		<b>100,00</b>	<b>18 984,10</b>		
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues							
<b>MARGE COMMERCIALE</b>							
Production vendue (biens et services) + / - Production stockée + Production immobilisée	18 984,10	100,00			18 984,10		
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>18 984,10</b>	<b>100,00</b>			<b>18 984,10</b>		
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>18 984,10</b>	<b>100,00</b>			<b>18 984,10</b>		
- Matières premières - Sous-traitance (directe)							
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>18 984,10</b>	<b>100,00</b>			<b>18 984,10</b>		
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>18 984,10</b>	<b>100,00</b>			<b>18 984,10</b>		
- Autres achats - Charges externes	118,90 2 571,45	0,63 13,55	136,83 11 238,87		-17,93 -8 667,42	-13,10 -77,12	
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>16 293,75</b>	<b>85,83</b>	<b>-11 375,70</b>		<b>27 669,45</b>	<b>243,23</b>	
Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et traitements - Charges sociales Total	1 408,00 51,36 138,35 13,94 1 204,35	7,42 0,27 0,73 0,07 6,34		217,30	1 408,00 -165,94 138,35 13,94 1 421,65		-76,36
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPL.</b>	<b>17 498,10</b>	<b>92,17</b>	<b>-11 593,00</b>		<b>29 091,10</b>	<b>250,94</b>	
Reprises sur dépréciations, provisions, amortis + Transferts de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Dotations amortissements et dépréciations - Autres charges d'exploitation Total				0,20	95,49 9 683,96 1,63 -9 590,10		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 908,20</b>	<b>41,66</b>	<b>-11 592,80</b>		<b>19 501,00</b>	<b>168,22</b>	
Opérations en commun + Produits financiers - Charges financières Total					0,62 783,11 -782,49		
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>7 125,71</b>	<b>37,54</b>	<b>-11 592,80</b>		<b>18 718,51</b>	<b>161,47</b>	
+ Produits exceptionnels (1) - Charges exceptionnelles (2) - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices (IS) Total					9 429,03		
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>16 554,74</b>	<b>87,20</b>	<b>-11 592,80</b>		<b>28 147,54</b>	<b>242,80</b>	
(1) dont produits cessions éléments cédés (2) dont valeurs comptables éléments cédés							



*Dénomination* SAS CELEWATT  
*Adresse* VIGNES DU CHATEAU  
46320 BRENGUES  
*Dossier* 09044  
Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

## Dossier de Résultats

Régime juridique et fiscal	
Forme juridique	SAS, société par actions simplifiée
N° S.I.R.E.T.	83080392000016
Régime fiscal	R. Simplifié

Activités	
Activité	Production d'électricité
Code A.P.E.	3511Z



## **ETATS COMPTABLES**

# BILAN - ACTIF / SYNTHÉTIQUE

09044

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS CELEWATT

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/19	Valeurs nettes au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	10 300,34	17 327,67	-7 027,33	-40,56
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	7 724,63	8 057,93	-333,30	-4,14
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.	206 145,41	211 376,87	-5 231,46	-2,47
Autres immobilisations corporelles	21 908,40	22 842,03	-933,63	-4,09
Immobilisations corporelles en cours	1 000,00		1 000,00	
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	652,50	652,50		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>247 731,28</b>	<b>260 257,00</b>	<b>-12 525,72</b>	<b>-4,81</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	500,00		500,00	
<b>Créances (3)</b>				
Créances clients et comptes rattachés (3)	612,60	5 422,80	-4 810,20	-88,70
Autres (3)	561,71	16 123,37	-15 561,66	-96,52
Capital souscrit - appelé non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	216 227,52	160 914,46	55 313,06	34,37
Charges constatées d'avance (3)	556,61	552,50	4,11	0,74
<b>TOTAL (II)</b>	<b>218 458,44</b>	<b>183 013,13</b>	<b>35 445,31</b>	<b>19,37</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>				
<b>Primes remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecarts de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>466 189,72</b>	<b>443 270,13</b>	<b>22 919,59</b>	<b>5,17</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN - PASSIF / SYNTHÉTIQUE

09044

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS CELEWATT

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital ( dont versé : 285 200,00 )	285 200,00	265 500,00	19 700,00	7,42
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	744,29		744,29	
Réserves statutaires ou contractuelles	2 108,82		2 108,82	
Réserves réglementées	2 108,83		2 108,83	
Autres réserves				
Report à nouveau		-11 592,80	11 592,80	100,00
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	19 221,52	16 554,74	2 666,78	16,11
SITUATION NETTE	309 383,46	270 461,94	38 921,52	14,39
Subventions d'investissement	102 174,62	111 766,43	-9 591,81	-8,58
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>411 558,08</b>	<b>382 228,37</b>	<b>29 329,71</b>	<b>7,67</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (I) Bis</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	3 500,00	3 500,00		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>		
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	50 000,00	50 000,00		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		783,11	-783,11	-100,00
Avances et acptes recus sur commandes en cours		4 590,70	-4 590,70	-100,00
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	988,20	197,46	790,74	400,46
Dettes fiscales et sociales	143,44	1 970,49	-1 827,05	-92,72
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>51 131,64</b>	<b>57 541,76</b>	<b>-6 410,12</b>	<b>-11,14</b>
Ecarts de conversion passif (IV)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>466 189,72</b>	<b>443 270,13</b>	<b>22 919,59</b>	<b>5,17</b>
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	51 131,64	52 951,06		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				



# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

09044

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS CELEWATT

CHARGES	01/01/2019 31/12/2019	01/01/2018 31/12/2018	Variation N/N-1	
Achats de marchandises				
Achats matières premières & autres appros				
Autres achats & charges externes	5 506,15	2 690,35	2 815,80	104,66
Impôts, taxes & versements assimilés		51,36	-51,36	-100,00
Salaires & traitements	339,12	138,35	200,77	145,12
Charges sociales	61,56	13,94	47,62	341,61
Dotations amortissements & dépréciations	17 945,72	9 683,96	8 261,76	85,31
Dotations aux provisions				
Autres charges	0,18	1,63	-1,45	-88,96
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>23 852,73</b>	<b>12 579,59</b>	<b>11 273,14</b>	<b>89,61</b>
Quote part sur op. faites en commun				
Charges financières		783,11	-783,11	-100,00
Charges exceptionnelles				
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>23 852,73</b>	<b>13 362,70</b>	<b>10 490,03</b>	<b>78,50</b>
<i>Bénéfice</i>	<i>19 221,52</i>	<i>16 554,74</i>	<i>2 666,78</i>	<i>16,11</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 074,25</b>	<b>29 917,44</b>	<b>13 156,81</b>	<b>43,98</b>

PRODUITS	01/01/2019 31/12/2019	01/01/2018 31/12/2018	Variation N/N-1	
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens & services)	33 238,67	18 984,10	14 254,57	75,09
<b>Sous total A : Chiffre d'affaires</b>	<b>33 238,67</b>	<b>18 984,10</b>	<b>14 254,57</b>	<b>75,09</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation		1 408,00	-1 408,00	-100,00
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts, & transferts de charges				
Autres produits	23,62	95,69	-72,07	
<b>Sous total B</b>	<b>23,62</b>	<b>1 503,69</b>	<b>-1 480,07</b>	<b>-98,43</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>33 262,29</b>	<b>20 487,79</b>	<b>12 774,50</b>	<b>62,35</b>
Quote parts sur op. faites en commun				
Produits financiers	168,52	0,62	167,90	
Produits exceptionnels	9 643,44	9 429,03	214,41	2,27
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>43 074,25</b>	<b>29 917,44</b>	<b>13 156,81</b>	<b>43,98</b>
<i>Perte</i>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 074,25</b>	<b>29 917,44</b>	<b>13 156,81</b>	<b>43,98</b>

# SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

09044

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS CELEWATT

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>33 238,67</b>	<b>100,00</b>	<b>18 984,10</b>	<b>100,00</b>	<b>14 254,57</b>	<b>75,09</b>
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services) + / - Production stockée + Production immobilisée	33 238,67	100,00	18 984,10	100,00	14 254,57	75,09
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>33 238,67</b>	<b>100,00</b>	<b>18 984,10</b>	<b>100,00</b>	<b>14 254,57</b>	<b>75,09</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>33 238,67</b>	<b>100,00</b>	<b>18 984,10</b>	<b>100,00</b>	<b>14 254,57</b>	<b>75,09</b>
- Matières premières - Sous-traitance (directe)						
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>33 238,67</b>	<b>100,00</b>	<b>18 984,10</b>	<b>100,00</b>	<b>14 254,57</b>	<b>75,09</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>33 238,67</b>	<b>100,00</b>	<b>18 984,10</b>	<b>100,00</b>	<b>14 254,57</b>	<b>75,09</b>
- Autres achats - Charges externes	127,93 5 378,22	0,38 16,18	118,90 2 571,45	0,63 13,55	9,03 2 806,77	7,59 109,15
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>27 732,52</b>	<b>83,43</b>	<b>16 293,75</b>	<b>85,83</b>	<b>11 438,77</b>	<b>70,20</b>
Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et traitements - Charges sociales Total			1 408,00 51,36 138,35 13,94 1 204,35	7,42 0,27 0,73 0,07 6,34	-1 408,00 -51,36 200,77 47,62 -1 605,03	-100,00 -100,00 145,12 341,61 -133,27
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPL.</b>	<b>27 331,84</b>	<b>82,23</b>	<b>17 498,10</b>	<b>92,17</b>	<b>9 833,74</b>	<b>56,20</b>
Reprises sur dépréciations, provisions, amortis + Transferts de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Dotations amortissements et dépréciations - Autres charges d'exploitation Total						
	23,62	0,07	95,69	0,50	-72,07	-75,32
	17 945,72	53,99	9 683,96	51,01	8 261,76	85,31
	0,18		1,63	0,01	-1,45	-88,96
	-17 922,28	-53,92	-9 589,90	-50,52	-8 332,38	-86,89
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>9 409,56</b>	<b>28,31</b>	<b>7 908,20</b>	<b>41,66</b>	<b>1 501,36</b>	<b>18,98</b>
Opérations en commun + Produits financiers - Charges financières Total						
	168,52	0,51	0,62		167,90	
			783,11	4,13	-783,11	-100,00
	168,52	0,51	-782,49	-4,12	951,01	121,54
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>9 578,08</b>	<b>28,82</b>	<b>7 125,71</b>	<b>37,54</b>	<b>2 452,37</b>	<b>34,42</b>
+ Produits exceptionnels (1) - Charges exceptionnelles (2) - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices (IS) Total						
	9 643,44	29,01	9 429,03	49,67	214,41	2,27
	9 643,44	29,01	9 429,03	49,67	214,41	2,27
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>19 221,52</b>	<b>57,83</b>	<b>16 554,74</b>	<b>87,20</b>	<b>2 666,78</b>	<b>16,11</b>
(1) dont produits cessions éléments cédés (2) dont valeurs comptables éléments cédés						

*Dénomination*

SAS CELEWATT

*Adresse*

VIGNES DU CHATEAU

46320 BRENGUES

*Dossier*

09044

*Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020*

## Dossier de Résultats

### Régime juridique et fiscal

Forme juridique	SAS, société par actions simplifiée
N° S.I.R.E.T.	83080392000016
Régime fiscal	Réel simplifié

### Activités

Activité	Production d'électricité
Code A.P.E.	3511Z



Association de Gestion et de Comptabilité du Lot

# **ETATS COMPTABLES**

# BILAN - ACTIF / SYNTHÉTIQUE

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/20	Valeurs nettes au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	10 773,01	10 300,34	472,67	4,59
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	16 392,30	7 724,63	8 667,67	112,21
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.	196 493,95	206 145,41	-9 651,46	-4,68
Autres immobilisations corporelles	20 974,77	21 908,40	-933,63	-4,26
Immobilisations corporelles en cours	139 539,20	1 000,00	138 539,20	
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	652,50	652,50		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>384 825,73</b>	<b>247 731,28</b>	<b>137 094,45</b>	<b>55,34</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	2 425,83	500,00	1 925,83	385,17
<b>Créances (3)</b>				
Créances clients et comptes rattachés (3)	459,80	612,60	-152,80	-24,94
Autres (3)	28 445,35	561,71	27 883,64	
Capital souscrit - appelé non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	107 627,12	216 227,52	-108 600,40	-50,23
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>		556,61	-556,61	-100,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>138 958,10</b>	<b>218 458,44</b>	<b>-79 500,34</b>	<b>-36,39</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>				
<b>Primes remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecarts de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>523 783,83</b>	<b>466 189,72</b>	<b>57 594,11</b>	<b>12,35</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Voir l'attestation de l'expert comptable

# BILAN - PASSIF / SYNTHÉTIQUE

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Capital</b> ( dont versé : 333 100,00 )	333 100,00	285 200,00	47 900,00	16,80
<b>Primes d'émission, de fusion, d'apport</b>				
<b>Écarts de réévaluation</b>				
<b>Écart d'équivalence</b>				
<b>Réserves</b>				
Réserve légale	3 627,52	744,29	2 883,23	387,38
Réserves statutaires ou contractuelles	10 277,97	2 108,82	8 169,15	387,38
Réserves réglementées	10 277,97	2 108,83	8 169,14	387,38
Autres réserves				
<b>Report à nouveau</b>				
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>15 473,65</b>	<b>19 221,52</b>	<b>-3 747,87</b>	<b>-19,50</b>
SITUATION NETTE	372 757,11	309 383,46	63 373,65	20,48
<b>Subventions d'investissement</b>	92 582,81	102 174,62	-9 591,81	-9,39
<b>Provisions réglementées</b>				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>465 339,92</b>	<b>411 558,08</b>	<b>53 781,84</b>	<b>13,07</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>Produit des émissions de titres participatifs</b>				
<b>Avances conditionnées</b>				
<b>TOTAL (I) Bis</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
<b>Provisions pour risques</b>				
<b>Provisions pour charges</b>	3 500,00	3 500,00		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>		
<b>DETTES (1)</b>				
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>				
<b>Autres emprunts obligataires</b>				
<b>Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)</b>	50 000,00	50 000,00		
<b>Emprunts et dettes financières diverses (3)</b>				
<b>Avances et acptes recus sur commandes en cours</b>	441,50		441,50	
<b>Dettes fournisseurs et Comptes rattachés</b>	1 144,31	988,20	156,11	15,80
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	2 858,10	143,44	2 714,66	
<b>Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés</b>				
<b>Autres dettes</b>	500,00		500,00	
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Produits constatés d'avance</b>				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>54 943,91</b>	<b>51 131,64</b>	<b>3 812,27</b>	<b>7,46</b>
<b>Ecarts de conversion passif (IV)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>523 783,83</b>	<b>466 189,72</b>	<b>57 594,11</b>	<b>12,35</b>
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	54 502,41	51 131,64		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

Voir l'attestation de l'expert comptable

A.G.C. du Lot

# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

CHARGES	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	01/01/2018 31/12/2018	Variation N/N-1	
Achats de marchandises					
Achats matières premières & autres appros					
Autres achats & charges externes	4 844,40	5 506,15	2 690,35	-661,75	-12,02
Impôts, taxes & versements assimilés	1 970,00		51,36	1 970,00	
Salaires & traitements	360,71	339,12	138,35	21,59	6,37
Charges sociales	71,83	61,56	13,94	10,27	16,68
Dotations amortissements & dépréciations	18 088,67	17 945,72	9 683,96	142,95	0,80
Dotations aux provisions					
Autres charges	0,54	0,18	1,63	0,36	200,00
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>25 336,15</b>	<b>23 852,73</b>	<b>12 579,59</b>	<b>1 483,42</b>	<b>6,22</b>
Quote part sur op.faites en commun					
Charges financières			783,11		
Charges exceptionnelles	1 892,00			1 892,00	
Participation des salariés aux résultats					
Impôt sur les bénéfices					
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>27 228,15</b>	<b>23 852,73</b>	<b>13 362,70</b>	<b>3 375,42</b>	<b>14,15</b>
<i>Bénéfice</i>	<i>15 473,65</i>	<i>19 221,52</i>	<i>16 554,74</i>	<i>-3 747,87</i>	<i>-19,50</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42 701,80</b>	<b>43 074,25</b>	<b>29 917,44</b>	<b>-372,45</b>	<b>-0,86</b>

PRODUITS	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	01/01/2018 31/12/2018	Variation N/N-1	
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens & services)	33 000,00	33 238,67	18 984,10	-238,67	-0,72
<b>Sous total A : Chiffre d'affaires</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 238,67</b>	<b>18 984,10</b>	<b>-238,67</b>	<b>-0,72</b>
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			1 408,00		
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts, & transferts de charges					
Autres produits	0,03	23,62	95,69	-23,59	-24,65
<b>Sous total B</b>	<b>0,03</b>	<b>23,62</b>	<b>1 503,69</b>	<b>-23,59</b>	<b>-99,87</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>33 000,03</b>	<b>33 262,29</b>	<b>20 487,79</b>	<b>-262,26</b>	<b>-0,79</b>
Quote parts sur op. faites en commun					
Produits financiers	109,96	168,52	0,62	-58,56	-34,75
Produits exceptionnels	9 591,81	9 643,44	9 429,03	-51,63	-0,54
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>42 701,80</b>	<b>43 074,25</b>	<b>29 917,44</b>	<b>-372,45</b>	<b>-0,86</b>
<i>Perte</i>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42 701,80</b>	<b>43 074,25</b>	<b>29 917,44</b>	<b>-372,45</b>	<b>-0,86</b>



# SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>33 000,00</b>	<b>100,00</b>	<b>33 238,67</b>	<b>100,00</b>	<b>-238,67</b>	<b>-0,72</b>
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services) + / - Production stockée + Production immobilisée	33 000,00	100,00	33 238,67	100,00	-238,67	-0,72
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>33 000,00</b>	<b>100,00</b>	<b>33 238,67</b>	<b>100,00</b>	<b>-238,67</b>	<b>-0,72</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>33 000,00</b>	<b>100,00</b>	<b>33 238,67</b>	<b>100,00</b>	<b>-238,67</b>	<b>-0,72</b>
- Matières premières - Sous-traitance (directe)						
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>33 000,00</b>	<b>100,00</b>	<b>33 238,67</b>	<b>100,00</b>	<b>-238,67</b>	<b>-0,72</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>33 000,00</b>	<b>100,00</b>	<b>33 238,67</b>	<b>100,00</b>	<b>-238,67</b>	<b>-0,72</b>
- Autres achats - Charges externes	61,29 4 783,11	0,19 14,49	127,93 5 378,22	0,38 16,18	-66,64 -595,11	-52,09 -11,07
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>28 155,60</b>	<b>85,32</b>	<b>27 732,52</b>	<b>83,43</b>	<b>423,08</b>	<b>1,53</b>
Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et traitements - Charges sociales Total	1 970,00 360,71 71,83 -2 402,54	5,97 1,09 0,22 -7,28	339,12 61,56 -400,68	1,02 0,19 -1,21	1 970,00 21,59 10,27 -2 001,86	6,37 16,68 -499,62
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPL.</b>	<b>25 753,06</b>	<b>78,04</b>	<b>27 331,84</b>	<b>82,23</b>	<b>-1 578,78</b>	<b>-5,78</b>
Reprises sur dépréciations, provisions, amortis + Transferts de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Dotations amortissements et dépréciations - Autres charges d'exploitation Total	0,03 18 088,67 0,54 -18 089,18	0,07 54,81 0,02 -54,82	23,62 17 945,72 0,18 -17 922,28	0,07 53,99 0,00 -53,92	-23,59 142,95 0,36 -166,90	-99,87 0,80 200,00 -0,93
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 663,88</b>	<b>23,22</b>	<b>9 409,56</b>	<b>28,31</b>	<b>-1 745,68</b>	<b>-18,55</b>
Opérations en commun + Produits financiers - Charges financières Total	109,96 109,96	0,33 0,33	168,52 168,52	0,51 0,51	-58,56 -58,56	-34,75 -34,75
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>7 773,84</b>	<b>23,56</b>	<b>9 578,08</b>	<b>28,82</b>	<b>-1 804,24</b>	<b>-18,84</b>
+ Produits exceptionnels (1) - Charges exceptionnelles (2) - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices (IS) Total	9 591,81 1 892,00 7 699,81	29,07 5,73 23,33	9 643,44 9 643,44	29,01 29,01	-51,63 1 892,00 -1 943,63	-0,54 -20,15
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>15 473,65</b>	<b>46,89</b>	<b>19 221,52</b>	<b>57,83</b>	<b>-3 747,87</b>	<b>-19,50</b>
(1) dont produits cessions éléments cédés (2) dont valeurs comptables éléments cédés						

Voir l'attestation de l'expert comptable

A.G.C. du Lot



## **ETATS DETAILLES**

# BILAN - ACTIF / DÉTAILLÉ

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

<b>ACTIF</b>	Valeurs nettes au 31/12/20	Valeurs nettes au 31/12/19	Valeurs nettes au 31/12/18	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Autres immobilisations incorporelles	10 773,01	10 300,34	17 327,67	472,67	4,59
20800000 AUTR IMMOS INCOR PARC 1	21 082,00	21 082,00	21 082,00		
20800200 AUTR IMMOS INCOR PARC 2	7 500,00			7 500,00	
28080000 AMT AUTR INCORP PARC 1	-17 808,99	-10 781,66	-3 754,33	-7 027,33	-65,18
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	16 392,30	7 724,63	8 057,93	8 667,67	112,21
21210000 AMGT FONC PARC 1	8 637,52	8 332,52	8 332,52	305,00	3,66
21210200 AMGT FONC PARC 2	8 838,92			8 838,92	
28121000 AMT AMGT FONCIER PARC 1	-950,12	-607,89	-274,59	-342,23	-56,30
28121020 AMORT AMGT FONC PARC 2	-134,02			-134,02	
Installations tech., matériel et outillages indus.	196 493,95	206 145,41	211 376,87	-9 651,46	-4,68
21540000 MATERIEL INDUS. AMORT PARC 1	216 533,12	216 533,12	216 533,12		
21541000 MAT. IND. SEC. NON AMO PARC 1	4 420,00	4 420,00			
28154000 AMT MATER OUTILL PARC 1	-24 459,17	-14 807,71	-5 156,25	-9 651,46	-65,18
Autres immobilisations corporelles	20 974,77	21 908,40	22 842,03	-933,63	-4,26
21810000 INSTALL GENERAL PARC 1	23 340,82	23 340,82	23 340,82		
28181000 AMT INSTALL GENE PARC 1	-2 366,05	-1 432,42	-498,79	-933,63	-65,18
Immobilisations corporelles en cours	139 539,20	1 000,00		138 539,20	
23100000 IMMOS CORP EN CO PARC 1		1 000,00		-1 000,00	-100,00
23102000 IMMOS CORP EN CO PARC 2	139 539,20			139 539,20	
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations	652,50	652,50	652,50		
26100000 TITRES PARTICIP	652,50	652,50	652,50		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>384 825,73</b>	<b>247 731,28</b>	<b>260 257,00</b>	<b>137 094,45</b>	<b>55,34</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>					
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>2 425,83</b>	<b>500,00</b>		<b>1 925,83</b>	<b>385,17</b>
40910000 FOURNISS AVANCES	2 425,83	500,00		1 925,83	385,17
<b>Créances</b>					
Créances Clients et comptes rattachés (3)	459,80	612,60	5 422,80	-152,80	-24,94
41800000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	459,80	612,60	5 422,80	-152,80	-24,94
Autres créances (3)	28 445,35	561,71	16 123,37	27 883,64	
44562000 TVA DEDUC /BCI	265,63			265,63	
44566000 TVA DEDUC /ABS			5,25		
44566050 TVA DEDUC/ ABS PREST	76,14	100,00		-23,86	-23,86
44567000 TVA A REPORTER			135,00		
44583000 TVA REMBOURSEMENT DEMANDE	27 998,00	450,00		27 548,00	
44586000 TVA S/ ACHATS NON PARVENUS	105,58	11,71		93,87	801,62
46700000 AUT.DBT& CRD DIV			783,12		
46870000 PROD A RECEVOIR			15 200,00		
<b>Disponibilités</b>	<b>107 627,12</b>	<b>216 227,52</b>	<b>160 914,46</b>	<b>-108 600,40</b>	<b>-50,23</b>
51210100 CREDIT COOPERATIF	107 351,86	116 060,85	160 914,46	-8 708,99	-7,50
51210200 CREDIT COOPERATIF PLACEMENT	275,26	100 166,67		-99 891,41	-99,73
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>		<b>556,61</b>	<b>552,50</b>	<b>-556,61</b>	<b>-100,00</b>
48600000 CHARG CONST AVAN		556,61	552,50	-556,61	-100,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>138 958,10</b>	<b>218 458,44</b>	<b>183 013,13</b>	<b>-79 500,34</b>	<b>-36,39</b>

Voir l'attestation de l'expert comptable



# BILAN - PASSIF / DÉTAILLÉ

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>Capital</b> ( dont versé : 333 100,00 )	<b>333 100,00</b>	<b>285 200,00</b>	<b>265 500,00</b>	<b>47 900,00</b>	<b>16,80</b>
10120000 CAP SOUSC APP NV			200,00		
10130000 CAP SOUSC APP VE	333 100,00	285 200,00	265 300,00	47 900,00	16,80
<b>Réserves</b>					
Réserve légale	3 627,52	744,29		2 883,23	387,38
10610000 RESERVES LEGALES	3 627,52	744,29		2 883,23	387,38
Réserves statutaires ou contractuelles	10 277,97	2 108,82		8 169,15	387,38
10630000 RESERVES STATUTAIRE	10 277,97	2 108,82		8 169,15	387,38
Réserves réglementées	10 277,97	2 108,83		8 169,14	387,38
10643000 RESERVES CONSEC. SUBV. INVEST.	10 277,97	2 108,83		8 169,14	387,38
<b>Report à nouveau</b>			<b>-11 592,80</b>		
11900000 REP NOUV DEBIT			-11 592,80		
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>15 473,65</b>	<b>19 221,52</b>	<b>16 554,74</b>	<b>-3 747,87</b>	<b>-19,50</b>
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>372 757,11</b>	<b>309 383,46</b>	<b>270 461,94</b>	<b>63 373,65</b>	<b>20,48</b>
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>92 582,81</b>	<b>102 174,62</b>	<b>111 766,43</b>	<b>-9 591,81</b>	<b>-9,39</b>
13120000 SUBV EQUIPEMENT-REGION PARC1	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
13820000 SUBV ETUDES - REGION PARC 1	15 345,46	15 345,46	15 345,46		
13912000 SUBV EQPT REG VIREE RESULT P.1	-9 799,60	-5 322,94	-846,28	-4 476,66	-84,10
13982000 SUBV ETUD REG VIREE RESULT P.1	-12 963,05	-7 847,90	-2 732,75	-5 115,15	-65,18
<b>TOTAL (I)</b>	<b>465 339,92</b>	<b>411 558,08</b>	<b>382 228,37</b>	<b>53 781,84</b>	<b>13,07</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>					
<b>TOTAL (I) Bis</b>					
<b>PROVISIONS</b>					
<b>Provisions pour charges</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>		
15810000 PROV POUR REMISE EN ETAT	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>		
<b>DETTES (1)</b>					
<b>Emprunts et dettes aup. des établis. de crédit (2)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>		
16410000 AVANCE REMBOURSABLE REGION	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
<b>Emprunts et dettes financières diverses (3)</b>			<b>783,11</b>		
45580000 INT. COURUS/CC			783,11		
<b>Avances et acptes recus sur commandes en cours</b>	<b>441,50</b>		<b>4 590,70</b>	<b>441,50</b>	
41900000 CLIENTS CREDITEURS	441,50		4 590,70	441,50	
<b>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</b>	<b>1 144,31</b>	<b>988,20</b>	<b>197,46</b>	<b>156,11</b>	<b>15,80</b>
401AGC AGC DU LOT	456,84	600,00		-143,16	-23,86
401ENED ENEDIS		63,52	124,02	-63,52	-100,00
401ZZ000 FOURNISSEURS DIVERS		254,39	73,44	-254,39	-100,00
40800000 FOURNISSEUR FNP	687,47	70,29		617,18	878,05
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>2 858,10</b>	<b>143,44</b>	<b>1 970,49</b>	<b>2 714,66</b>	
42100000 PERS REMUN DUES	128,29	111,38	109,69	16,91	15,18
43100000 SECURITE SOCIALE	179,05	32,06	42,60	146,99	458,48
44562000 TVA DEDUC /BCI			1 818,20		
44566000 TVA DEDUC /ABS	658,76			658,76	
44860000 ETAT A PAYER	1 892,00			1 892,00	

Voir l'attestation de l'expert comptable

# BILAN - PASSIF / DÉTAILLÉ

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
<b>Autres dettes</b>	<b>500,00</b>			<b>500,00</b>	
<i>46700000 AUT.DBT&amp; CRD DIV</i>	<i>500,00</i>			<i>500,00</i>	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>54 943,91</b>	<b>51 131,64</b>	<b>57 541,76</b>	<b>3 812,27</b>	<b>7,46</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>523 783,83</b>	<b>466 189,72</b>	<b>443 270,13</b>	<b>57 594,11</b>	<b>12,35</b>
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>	<i>54 502,41</i>	<i>51 131,64</i>	<i>52 951,06</i>		

Voir l'attestation de l'expert comptable

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

	Du 01/01/20	Du 01/01/19	Du 01/01/18	Variation N / N-1 (*)	
	Au 31/12/20	Au 31/12/19	Au 31/12/18	en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation (1)</b>					
Production vendue (biens et services)	33 000,00	33 238,67	18 984,10	-238,67	-0,72
70100000 VENTE ELECTRICITE PARC 1	33 000,00	33 000,00	18 984,10		
70800000 ACTIVITES ANNEXE		238,67		-238,67	-100,00
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 238,67</b>	<b>18 984,10</b>	<b>-238,67</b>	<b>-0,72</b>
Subventions d'exploitation			1 408,00		
74000000 SUBVENT EXPLOIT			1 408,00		
Autres produits	0,03	23,62	95,69	-23,59	-99,87
75800000 PROD DIV GEST CO	0,03	23,62	95,69	-23,59	-99,87
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>	<b>33 000,03</b>	<b>33 262,29</b>	<b>20 487,79</b>	<b>-262,26</b>	<b>-0,79</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>					
Autres achats et charges externes	4 844,40	5 506,15	2 690,35	-661,75	-12,02
60630000 PETIT MATERIEL PARC 1		46,08	29,90	-46,08	-100,00
60630200 PETIT MATERIEL PARC 2	1,70			1,70	
60640000 FOURN ADMIN.N.ST	59,59	81,85	89,00	-22,26	-27,20
61320000 LOCATION TERRAIN		53,00	51,00	-53,00	-100,00
61320100 LOCATION TERRAIN PARC 1	54,00			54,00	
61320200 LOCATION TERRAIN PARC 2	100,00			100,00	
61323000 LOCATION SALLE RECEPTION		52,00		-52,00	-100,00
61550100 MAINTENANCE CURATIVE PARC 1	416,00			416,00	
61560000 TELESURVEILLANCE DU PARC		226,83	93,62	-226,83	-100,00
61560100 TELESURVEILLANCE DU PARC 1	225,60			225,60	
61561000 MAINTENANCE PANNEAUX PARC 1		1 100,00		-1 100,00	-100,00
61600000 ASSURANCES	556,61	552,50	337,54	4,11	0,74
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	1 269,00	1 250,00		19,00	1,52
62260200 HONORAIRES JURIDIQUES	300,00			300,00	
62270000 FRAIS D ACTES	177,55	45,73	51,78	131,82	288,26
62300000 PUBLICITE - COMMUNICATION			176,00		
62330000 FOIRES & EXPOS.		109,87	28,96	-109,87	-100,00
62420000 UTILISATION RESEAU PUBLIC DIST	759,77			759,77	
62420010 UTILISATION RESEAU PUBLIC DIST		624,76	277,21	-624,76	-100,00
62500000 FRAIS RECEPTION		37,00	598,69	-37,00	-100,00
62510000 FRAIS DEPLACEMENT		544,08	158,22	-544,08	-100,00
62510100 FRAIS DEPLACEMENT PARC 1	104,94			104,94	
62510200 FRAIS DEPLACEMENT PARC 2	99,18			99,18	
62600000 FRAIS DE P & T	121,51	192,45	162,93	-70,94	-36,86
62610100 TELECOM COMPTEUR ELECT PARC 1	22,45			22,45	
62700000 SERVICES BANCAIR	361,50	370,00	333,50	-8,50	-2,30
62800000 SERV EXTER.DIV			132,00		
62810000 COTISATIONS ET ADHESIONS	215,00	220,00	170,00	-5,00	-2,27
Impôts, taxes et versements assimilés	1 970,00		51,36	1 970,00	
63511100 IFER PARC 1	1 970,00			1 970,00	
63580000 AUTR IMP TAXES			51,36		
Salaires et traitements	360,71	339,12	138,35	21,59	6,37
64100000 SALAIRES BRUTS	360,71	339,12	138,35	21,59	6,37
Charges sociales	71,83	61,56	13,94	10,27	16,68
64510000 SECURITE SOCIALE	71,83	61,56	13,94	10,27	16,68
Autres charges de personnel (Charges sociales)					

(\*) La variation est calculée au prorata de la durée d'exercice

Voir l'attestation de l'expert comptable

A.G.C. du Lot

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

	Du 01/01/20	Du 01/01/19	Du 01/01/18	Variation N / N-1 (*)	
	Au 31/12/20	Au 31/12/19	Au 31/12/18	en valeur	en %
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	18 088,67	17 945,72	9 683,96	142,95	0,80
68110000 AMORTISSEMENTS PARC 1	17 954,65	17 945,72	9 683,96	8,93	0,05
68110200 AMORTISSEMENTS PARC 2	134,02			134,02	
Autres charges	0,54	0,18	1,63	0,36	200,00
65800000 AUT CH GEST COUR	0,54	0,18	1,63	0,36	200,00
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION ( II )</b>	<b>25 336,15</b>	<b>23 852,73</b>	<b>12 579,59</b>	<b>1 483,42</b>	<b>6,22</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>7 663,88</b>	<b>9 409,56</b>	<b>7 908,20</b>	<b>-1 745,68</b>	<b>-18,55</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>					
<b>Produits financiers</b>					
D'autres valeurs mob. et créances d'actif immob. (3)	1,37	168,52	0,62	-167,15	-99,19
76200000 PROD AUT IMM FIN	1,37	168,52	0,62	-167,15	-99,19
Autres intérêts et produits assimilés (3)	108,59			108,59	
76800000 AUTR PROD FINANC	108,59			108,59	
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS ( V )</b>	<b>109,96</b>	<b>168,52</b>	<b>0,62</b>	<b>-58,56</b>	<b>-34,75</b>
<b>Charges financières</b>					
Intérêts et charges assimilées (4)			783,11		
66151000 REMUN C/C ASSOCIES			783,11		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>			<b>783,11</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>109,96</b>	<b>168,52</b>	<b>-782,49</b>	<b>-58,56</b>	<b>-34,75</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avt impôts (I+II+III-IV+V-VI)</b>	<b>7 773,84</b>	<b>9 578,08</b>	<b>7 125,71</b>	<b>-1 804,24</b>	<b>-18,84</b>
<b>Produits exceptionnels</b>					
Sur opérations de gestion		51,63	5 850,00	-51,63	-100,00
77180000 AUTRES PDTS EXCEPTIONNELS		51,63	5 850,00	-51,63	-100,00
Sur opérations en capital	9 591,81	9 591,81	3 579,03		
77700000 SUBV EQPT VIREES AU RESULT P.1	4 476,66	4 476,66	3 579,03		
77782000 SUBV ETUD VIREES AU RESULT P.1	5 115,15	5 115,15			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>9 591,81</b>	<b>9 643,44</b>	<b>9 429,03</b>	<b>-51,63</b>	<b>-0,54</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>					
Sur opérations de gestion	1 892,00			1 892,00	
67180100 AUTRES CHG EXCEPTION PARC 1	1 892,00			1 892,00	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>1 892,00</b>			<b>1 892,00</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>7 699,81</b>	<b>9 643,44</b>	<b>9 429,03</b>	<b>-1 943,63</b>	<b>-20,15</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>42 701,80</b>	<b>43 074,25</b>	<b>29 917,44</b>	<b>-372,45</b>	<b>-0,86</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>27 228,15</b>	<b>23 852,73</b>	<b>13 362,70</b>	<b>3 375,42</b>	<b>14,15</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>15 473,65</b>	<b>19 221,52</b>	<b>16 554,74</b>	<b>-3 747,87</b>	<b>-19,50</b>

(\*) La variation est calculée au prorata de la durée d'exercice

Voir l'attestation de l'expert comptable

# SYNTHÈSE PLURIANNUELLE

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	33 000,00	33 238,67	18 984,10	-238,67	-0,72
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	33 000,00	33 238,67	18 984,10	-238,67	-0,72
Marge commerciale					
Marge globale	33 000,00	33 238,67	18 984,10	-238,67	-0,72
Valeur ajoutée	28 155,60	27 732,52	16 293,75	423,08	1,53
Excédent brut d'exploitation	25 753,06	27 331,84	17 498,10	-1 578,78	-5,78
Amortissements et provisions	18 088,67	17 945,72	9 683,96	142,95	0,80
Résultat d'exploitation	7 663,88	9 409,56	7 908,20	-1 745,68	-18,55
Résultat financier	109,96	168,52	-782,49	-58,56	-34,75
Résultat courant	7 773,84	9 578,08	7 125,71	-1 804,24	-18,84
Résultat exceptionnel	7 699,81	9 643,44	9 429,03	-1 943,63	-20,15
Résultat net de l'exercice	15 473,65	19 221,52	16 554,74	-3 747,87	-19,50

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	23 970,51	27 575,43	22 659,67	-3 604,92	-13,07
Fonds de roulement net global	134 014,19	217 326,80	176 254,48	-83 312,61	-38,34
Besoin en fonds de roulement	26 387,07	1 099,28	15 340,02	25 287,79	
Trésorerie	107 627,12	216 227,52	160 914,46	-108 600,40	-50,23

RATIOS	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients <i>(en jours)</i>	5,10	6,72	104,26	-1,62	-24,11
Crédit fournisseurs <i>(en jours)</i>	77,69	55,22	23,07	22,47	40,69
Rotation stocks <i>(en jours)</i>					
Autonomie financière	0,89	0,88	0,86	0,01	1,14
Capacité de remboursement	0,48	0,55	0,45	-0,07	-12,73
Taux d'endettement	0,11	0,12	0,13	-0,01	-8,33
Rentabilité financière	0,03	0,05	0,04	-0,02	-40,00
Rentabilité commerciale	0,47	0,58		-0,11	-18,97



# **ETATS DE GESTION**



# CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

	Exercice du 01/01/20 au 31/12/20	Exercice N-1 01/01/19 au 31/12/19
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>25 753,06</b>	<b>27 331,84</b>
+ Transferts de charges d'exploitation		
+ Autres produits d'exploitation	0,03	23,62
- Autres charges d'exploitation	0,54	0,18
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers	109,96	168,52
- Reprises sur Provisions financières		
- Charges financières		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières		
+ Produits exceptionnels	9 591,81	9 643,44
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement rapportées au résultat	9 591,81	9 591,81
- Reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles	1 892,00	
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles		
- Participation des salariés aux résultats d'entreprise		
- Impôts sur les bénéfices		
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>23 970,51</b>	<b>27 575,43</b>
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	18 088,67	17 945,72
+ Reprises sur amortissements et provisions		
+ Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés		
+ Subventions d'investissement rapportées au résultat	9 591,81	9 591,81
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>15 473,65</b>	<b>19 221,52</b>

Voir l'attestation de l'expert comptable  
A.G.C. du Lot

# TABLEAU DE FINANCEMENT

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

<b>Distribution des résultats</b>	
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	
Immobilisations Incorporelles	7 500,00
Immobilisations corporelles	149 640,53
Immobilisations financières	
<b>Capitaux propres</b>	
Capital	
Subventions d'investissement	
<b>Dettes financières</b>	
Emprunts remboursés (capital)	
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>157 140,53</b>

<b>Résultat net</b>	15 473,65
+ Dotations aux amorts, dépréciat., provisions	18 088,67
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	
- Produit des cessions d'éléments d'actif	- ( )
- Quote-part des subventions d'investis.	- ( 9 591,81)
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>23 970,51</b>
<b>Cessions d'immobilisations</b>	
Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles	1 957,41
Immobilisations financières	
<b>Capitaux propres</b>	
Capital	47 900,00
Subventions d'investissement	
<b>Dettes financières</b>	
Emprunts réalisés	
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>73 827,92</b>

**VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL -83 312,61**

<b>Augmentation de l'actif circulant</b>	
Stocks et en cours	
Avances et acomptes versés sur commandes	1 925,83
Créances clients	
Autres créances	27 883,64
Charges constatées d'avance	
<b>Diminution des dettes</b>	
Dettes fournisseurs	
Autres dettes	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Produits constatés d'avance	
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>29 809,47</b>

<b>Diminution de l'actif circulant</b>	
Stocks et en cours	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients	152,80
Autres créances	
Charges constatées d'avance	556,61
<b>Augmentation des dettes</b>	
Dettes fournisseurs	156,11
Autres dettes	3 214,66
Avances et acomptes reçus sur commandes	441,50
Produits constatés d'avance	
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>4 521,68</b>

**VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT 25 287,79**

<b>Disponibilités</b>	
Valeurs mobilières de placement	
C. B. C. et découverts	

<b>Disponibilités</b>	108 600,40
Valeurs mobilières de placement	
C. B. C. et découverts	

**VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE -108 600,40**

# RATIOS INDICATEURS

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

	Calcul	N	N-1
<b>Couverture des valeurs immobilisées</b>			
$\frac{\text{Ressources permanentes}}{\text{Actif immobilisé}}$	$\frac{518\,839,92}{384\,825,73}$	1,35	1,88
Ce ratio exprime le financement des immobilisations nettes par les capitaux propres et les emprunts.			
<b>Taux d'endettement</b>			
$\frac{\text{Emprunts et dettes assimilées}}{\text{Ressources propres}}$	$\frac{50\,000,00}{465\,339,92}$	0,11	0,12
Ce ratio permet de connaître la capacité d'endettement de votre entreprise.			
<b>Importance des concours bancaires de trésorerie</b>			
$\frac{\text{Concours bancaires de trésorerie}}{\text{Chiffre d'affaires TTC (N)}}$		NS	
Ce ratio permet de mesurer le degré de dépendance de l'entreprise au regards des crédits dont le renouvellement n'est pas toujours totalement assuré.			
<b>Autonomie financière</b>			
$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total passif}}$	$\frac{465\,339,92}{523\,783,83}$	0,89	0,88
Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures.			
<b>Solvabilité à court terme</b>			
$\frac{\text{Créances + disponibilités + VMP}}{\text{Dettes et pdts constatés d'avance à moins d'un an}}$	$\frac{138\,958,10}{54\,502,41}$	2,55	4,27
Ce ratio indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.			
<b>Taux de variation du chiffre d'affaires</b>			
$\frac{\text{Chiffre d'affaires HT (N)} - \text{Chiffre d'affaires HT (N-1)}}{\text{Chiffre d'affaires HT (N-1)}}$	$\frac{-238,67}{33\,238,67}$	-0,72	75,09
L'évolution du chiffre d'affaires permet de mesurer l'évolution de l'activité de l'entreprise, croissance forte ou faible, stabilité, régression lente ou rapide.			
<b>Taux de variation de la valeur ajoutée</b>			
$\frac{\text{Valeur ajoutée (N)} - \text{Valeur ajoutée (N-1)}}{\text{Valeur ajoutée (N-1)}}$	$\frac{423,08}{27\,732,52}$	1,53	
<b>Capacité de remboursement</b>			
$\frac{\text{Capacité d'autofinancement}}{\text{Emprunts et dettes assimilées}}$	$\frac{23\,970,51}{50\,000,00}$	0,48	0,55
Ce ratio informe sur les possibilités de remboursement de l'entreprise. Il suppose que la capacité d'autofinancement soit exclusivement affectée au			

Voir l'attestation de l'expert comptable

# RATIOS INDICATEURS

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

	Calcul	N	N-1
remboursement des emprunts à terme.			
<b>Votre capacité de remboursement</b>			
$\frac{\text{Emprunts et dettes assimilées}}{\text{Capacité d'autofinancement}}$	$\frac{50\,000,00}{23\,970,51}$	2,09	1,81
Ce ratio exprime en nombre d'années d'excédent brut d'exploitation, la capacité de l'entreprise à rembourser son endettement au moyen de son excédent brut d'exploitation.			
<b>Taux de marge brute d'exploitation</b>			
$\frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{\text{Chiffre d'affaires HT (N)}}$	$\frac{25\,753,06}{33\,000,00}$	78,04	82,23
<b>Rentabilité commerciale</b>			
$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Chiffre d'affaires HT (N)}}$	$\frac{15\,473,65}{33\,000,00}$	0,47	0,58
Ce ratio permet de connaître, à contrario, le pourcentage des charges par rapport au chiffre d'affaires hors taxes.			
<b>Rentabilité économique</b>			
$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Actif immobilisé net}}$	$\frac{15\,473,65}{384\,825,73}$	0,04	0,08
Ce ratio mesure le rendement fourni par les immobilisations de l'entreprise.			
<b>Rentabilité financière</b>			
$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Capitaux propres}}$	$\frac{15\,473,65}{465\,339,92}$	0,03	0,05
Ce ratio mesure la rentabilité dégagée par l'activité de l'entreprise par rapport aux capitaux propres.			
<b>Importance des frais financiers</b>			
$\frac{\text{Frais financiers}}{\text{Excédent brut d'exploitation}}$	$\frac{25\,753,06}{25\,753,06}$		
Ce ratio indique le poids des frais financiers. Son évolution permet de s'assurer qu'il existe une harmonie entre la politique de développement de l'entreprise et sa politique financière.			
<b>Productivité</b>			
$\frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Effectif moyen}}$	$\frac{28\,155,60}{2,00}$	14 077,80	13 866,26
Ce ratio indique la contribution de chaque salarié à la valeur ajoutée.			

Voir l'attestation de l'expert comptable

A.G.C. du Lot

# RATIOS INDICATEURS

09044  
SAS CELEWATT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Calcul

N

N-1

## Coefficient multiplicateur

Chiffre d'affaires TTC (N)

33 000,00

Achats de marchandises consommés HT

Ce ratio détermine l'accroissement de la valeur marchande des biens vendus, résultant du travail de votre entreprise.



# RATIOS INDICATEURS SUITE

09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

Calcul

N

N-1

## Crédit consenti aux clients

(en jours)

Clients et comptes rattachés (\*)

X Nombre jours de l'exercice

168 286,80

33 000,00

5,10

6,72

Ventes TTC

(\*) Y compris les effets escomptés non échus.

Ce ratio indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients. Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.

## Crédit accordé par les fournisseurs

(en jours)

Fournisseurs et comptes rattachés

X Nombre jours de l'exercice

418 817,46

5 390,98

77,69

55,22

Achats et autres charges externes TTC

Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.

## Importance des besoins en fonds de roulement d'exploitation

Besoin en fonds de roulement (BFR)

Chiffre d'affaires TTC

26 387,07

33 000,00

0,80

0,03

## Importance des besoins en fonds de roulement d'exploitation

(en jours)

Besoin en fonds de roulement (BFR)

Chiffre d'affaires HT

X Nombre jours  
de l'exercice

26 387,07

33 000,00

292,66

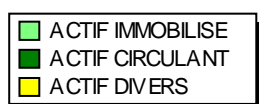
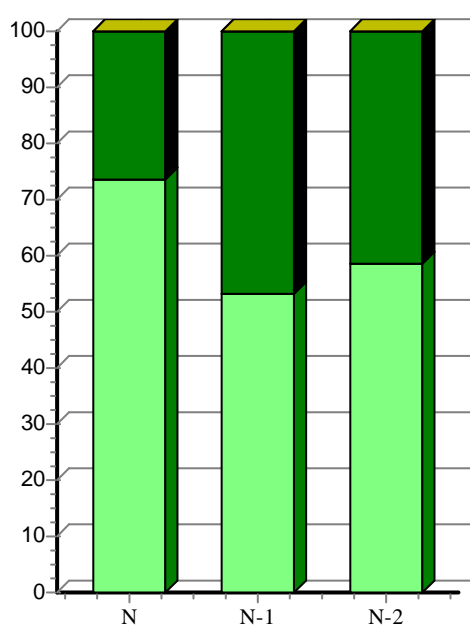
12,07

# ANALYSE GRAPHIQUE DU BILAN

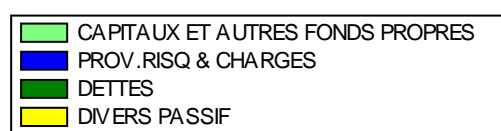
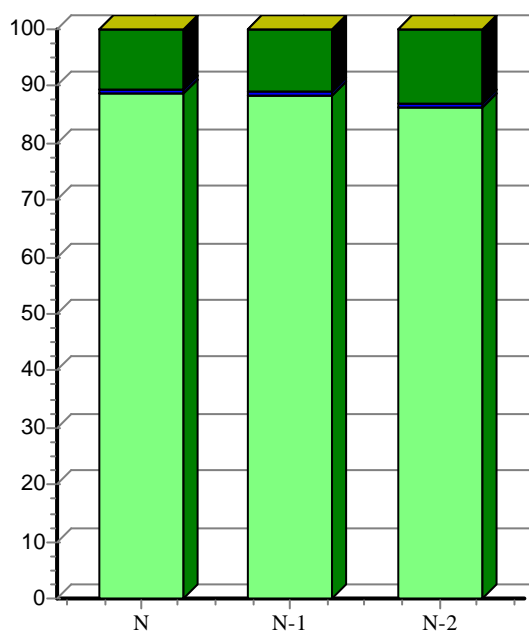
09044  
SAS CELEWATT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<b>Actif Immobilisé</b>	384 825,73	247 731,28	260 257,00
<b>Actif Circulant</b>	138 958,10	218 458,44	183 013,13
<b>Actif Divers</b>			
<b>Capitaux et Autres Fonds Propres</b>	465 339,92	411 558,08	382 228,37
<b>Provisions Risques et Charges</b>	3 500,00	3 500,00	3 500,00
<b>Dettes</b>	54 943,91	51 131,64	57 541,76
<b>Divers Passif</b>			



**ACTIF**



**PASSIF**

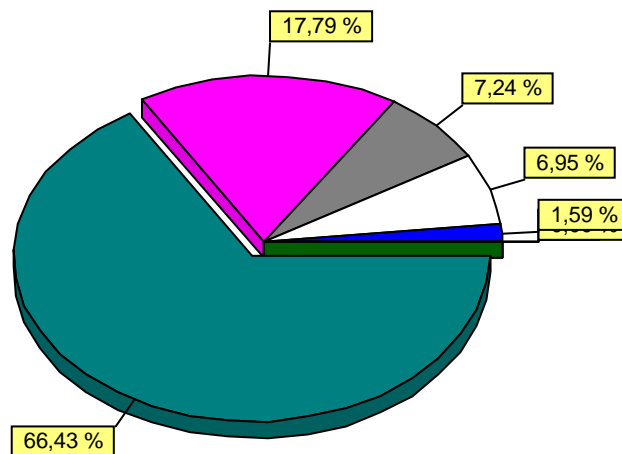
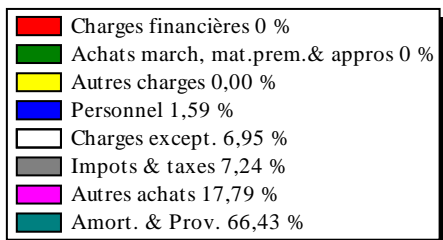
# ANALYSE GRAPHIQUE DU COMPTE DE RESULTAT

09044

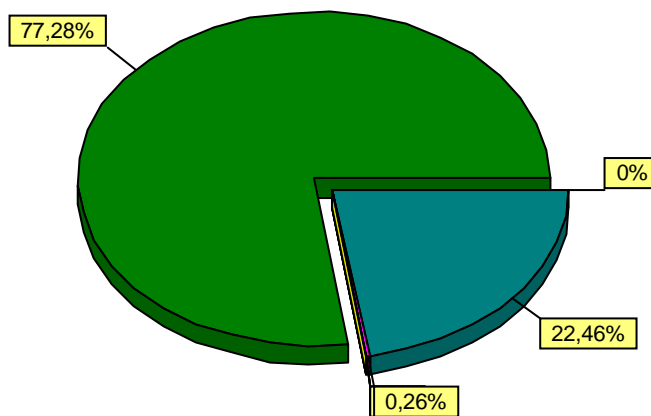
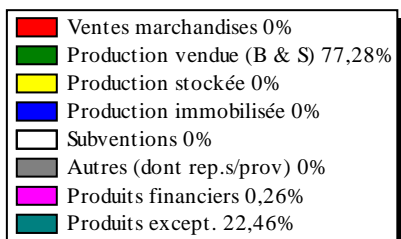
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

## Répartition des charges sur exercice N



## Répartition des produits sur exercice N



# SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ET GRAPHIQUE

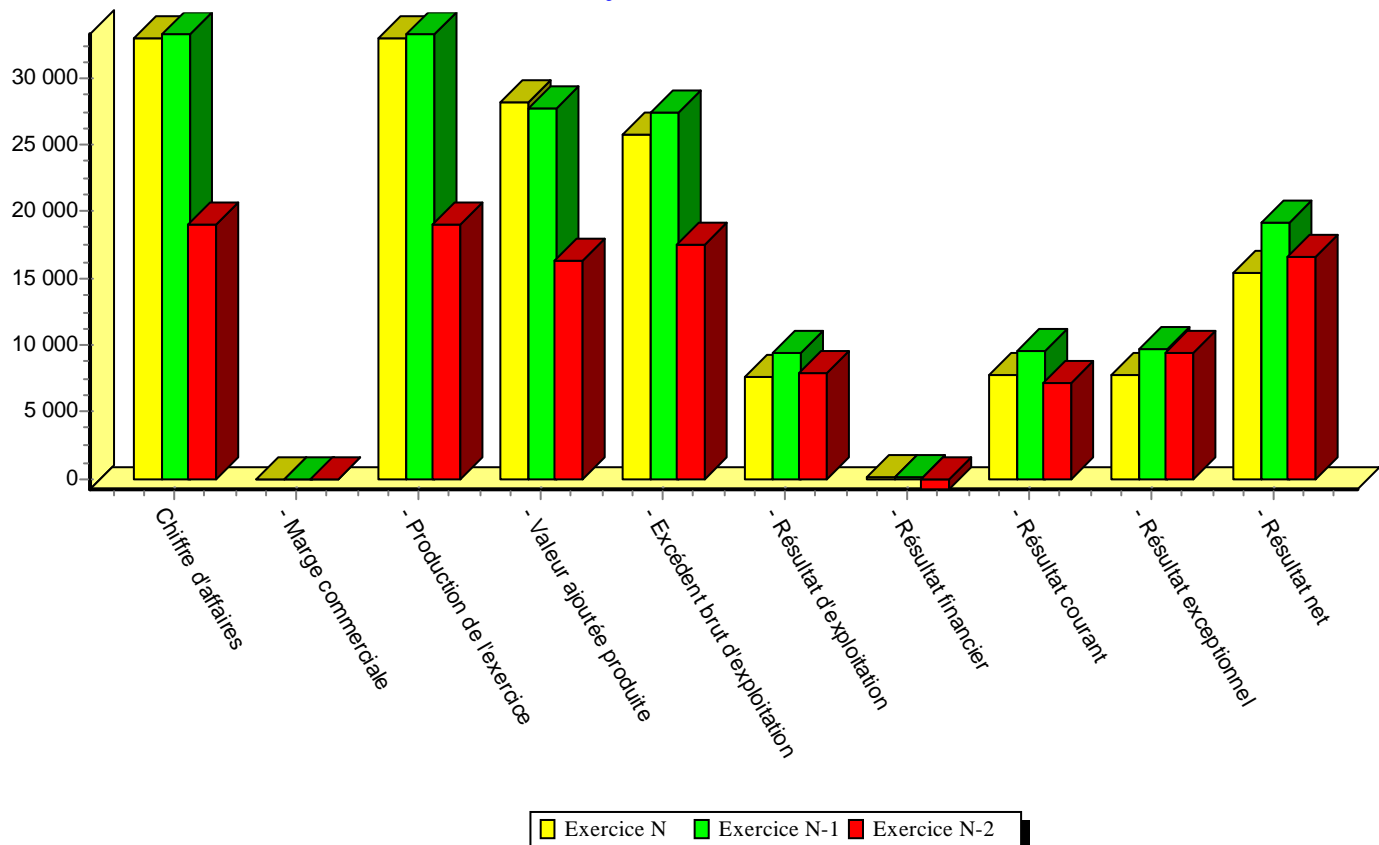
09044

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS CELEWATT

	Du 01/01/20 au 31/12/20 N	Du 01/01/19 au 31/12/19 N-1	Du 01/01/18 au 31/12/18 N-2
- CHIFFRE D'AFFAIRES	33 000,00	33 238,67	18 984,10
- MARGE COMMERCIALE			
- PRODUCTION DE L'EXERCICE	33 000,00	33 238,67	18 984,10
- VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	28 155,60	27 732,52	16 293,75
- EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	25 753,06	27 331,84	17 498,10
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7 663,88	9 409,56	7 908,20
- RÉSULTAT FINANCIER	109,96	168,52	-782,49
- RÉSULTAT COURANT	7 773,84	9 578,08	7 125,71
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	7 699,81	9 643,44	9 429,03
- RÉSULTAT NET	15 473,65	19 221,52	16 554,74

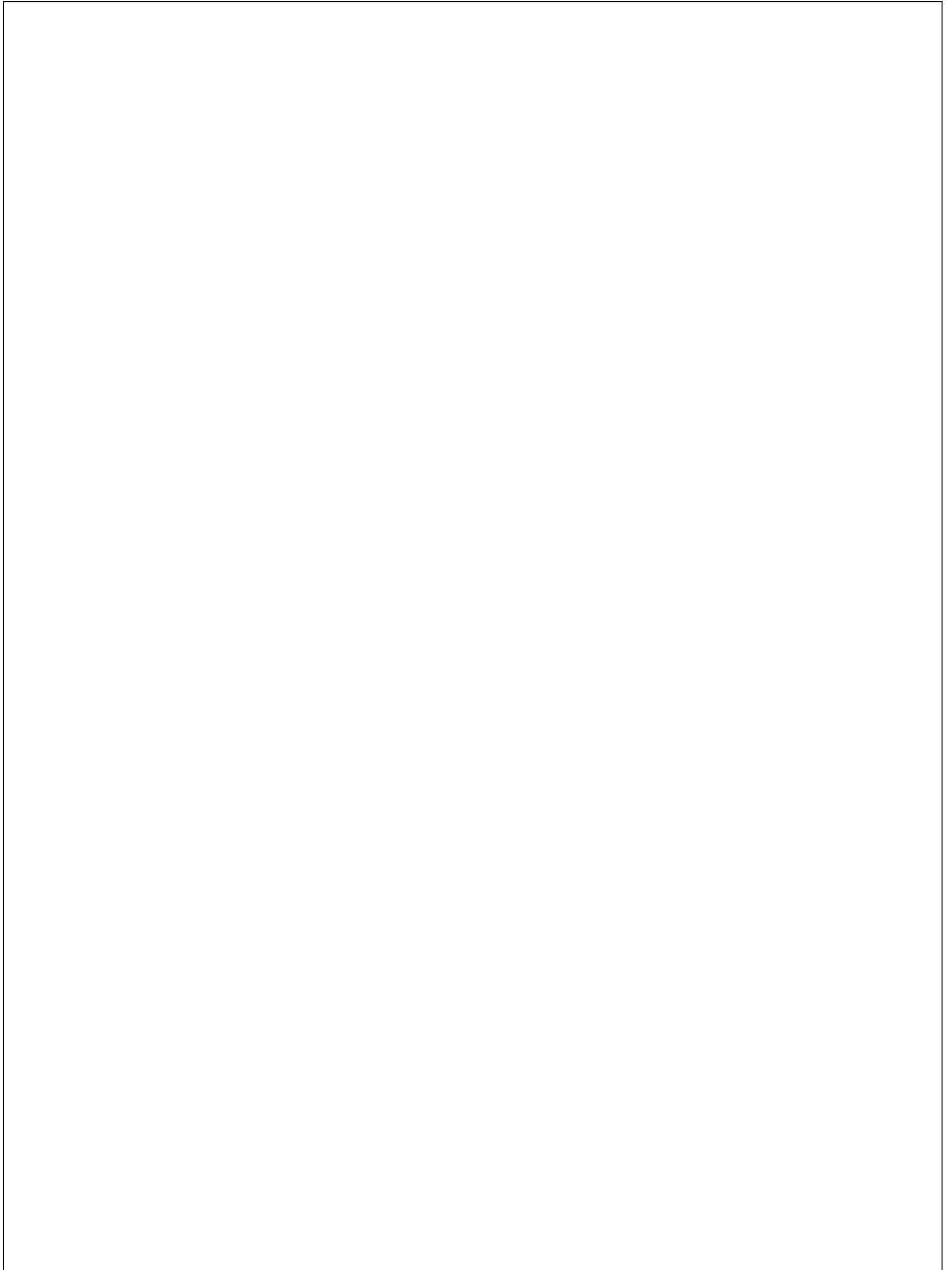
## Analyse des S.I.G.



# COMMENTAIRE RÉSULTATS

09044  
SAS CELEWATT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020



Voir l'attestation de l'expert comptable  
A.G.C. du Lot

# SOMMAIRE

<b>ETATS COMPTABLES</b>	<b>2</b>
BILAN - ACTIF / SYNTHÉTIQUE	3
BILAN - PASSIF / SYNTHÉTIQUE	4
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHETIQUE	5
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	6
<b>ETATS DETAILLES</b>	<b>7</b>
BILAN - ACTIF / DÉTAILLÉ	8
BILAN - PASSIF / DÉTAILLÉ	10
COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ	12
SYNTHÈSE PLURIANNUELLE	14
<b>ETATS DE GESTION</b>	<b>15</b>
COMPOSITION DU RÉSULTAT	16
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	17
TABLEAU DE FINANCEMENT	18
RATIOS INDICATEURS	19
RATIOS INDICATEURS suite	22
ANALYSE GRAPHIQUE DU BILAN	23
ANALYSE GRAPHIQUE DU COMPTE DE RESULTAT	24
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ET GRAPHIQUE	25
COMMENTAIRE RÉSULTATS	26

*Dénomination* SAS CELEWATT  
*Adresse* Le bourg  
46320 ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE  
*Dossier* 09044  
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

## Dossier de Résultats

Régime juridique et fiscal	
Forme juridique	SAS, Sté par actions simplifiée
N° S.I.R.E.T.	83080392000016
Régime fiscal	Réel simplifié

Activités	
Activité	Production d'électricité
Code A.P.E.	3511Z







# SOMMAIRE

<b>ETATS COMPTABLES</b>	<b>5</b>
Bilan Actif synthétique	<b>6</b>
Bilan Passif synthétique	<b>7</b>
Compte de résultat synthétique	<b>9</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion	<b>11</b>
<b>ETATS DETAILLES</b>	<b>13</b>
Bilan actif détaillé	<b>15</b>
Bilan passif détaillé	<b>17</b>
Compte de résultat détaillé	<b>19</b>
<b>ETATS DE GESTION</b>	<b>21</b>
Synthèse pluriannuelle	<b>23</b>
Composition du Résultat	<b>25</b>
Capacité d'autofinancement	<b>26</b>
Tableau de financement	<b>27</b>
Ratios indicateurs	<b>29</b>
Ratios indicateurs (suite)	<b>32</b>
Bilan : Analyse graphique	<b>33</b>
Compte de résultat : Analyse graphique	<b>35</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion & Graphiques	<b>37</b>



## **ETATS COMPTABLES**

# BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

09044

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS CELEWATT

<b>ACTIF</b>	Valeurs nettes au 31/12/21	Valeurs nettes au 31/12/20	Variation	
			en valeur	en %
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	5 404,11	10 773,01	-5 368,90	-49,84
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	15 962,95	16 392,30	-429,35	-2,62
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.	354 719,56	196 493,95	158 225,61	80,52
Autres immobilisations corporelles	43 954,30	20 974,77	22 979,53	109,56
Immobilisations corporelles en cours		139 539,20	-139 539,20	-100,00
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	752,50	652,50	100,00	15,33
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	40 000,00		40 000,00	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>460 793,42</b>	<b>384 825,73</b>	<b>75 967,69</b>	<b>19,74</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	444,20	2 425,83	-1 981,63	-81,69
<b>Créances (3)</b>				
Créances clients et comptes rattachés (3)	4 403,17	459,80	3 943,37	857,63
Autres (3)	926,64	28 445,35	-27 518,71	-96,74
Capital souscrit - appelé non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	82 409,10	107 627,12	-25 218,02	-23,43
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>88 183,11</b>	<b>138 958,10</b>	<b>-50 774,99</b>	<b>-36,54</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>				
<b>Primes remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecarts de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>548 976,53</b>	<b>523 783,83</b>	<b>25 192,70</b>	<b>4,81</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

# BILAN PASSIF SYNTHÉTIQUE

09044

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS CELEWATT

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/21	Valeurs au 31/12/20	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Capital</b> ( dont versé : 357 300,00 )	357 300,00	333 100,00	24 200,00	7,27
<b>Primes d'émission, de fusion, d'apport</b>				
<b>Écarts de réévaluation</b>				
<b>Écart d'équivalence</b>				
<b>Réserves</b>				
Réserve légale	5 948,57	3 627,52	2 321,05	63,98
Réserves statutaires ou contractuelles	16 854,27	10 277,97	6 576,30	63,98
Réserves réglementées	16 854,27	10 277,97	6 576,30	63,98
Autres réserves				
<b>Report à nouveau</b>				
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>21 653,78</b>	<b>15 473,65</b>	<b>6 180,13</b>	<b>39,94</b>
SITUATION NETTE	418 610,89	372 757,11	45 853,78	12,30
<b>Subventions d'investissement</b>	85 723,74	92 582,81	-6 859,07	-7,41
<b>Provisions réglementées</b>				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>504 334,63</b>	<b>465 339,92</b>	<b>38 994,71</b>	<b>8,38</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>Produit des émissions de titres participatifs</b>				
<b>Avances conditionnées</b>				
<b>TOTAL (I) Bis</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
<b>Provisions pour risques</b>				
<b>Provisions pour charges</b>	5 500,00	3 500,00	2 000,00	57,14
<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 500,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>57,14</b>
<b>DETTES (I)</b>				
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>				
<b>Autres emprunts obligataires</b>				
<b>Emprunts et dettes aup. des établis. de crédit (2)</b>	33 333,34	50 000,00	-16 666,66	-33,33
<b>Emprunts et dettes financières diverses (3)</b>				
<b>Avances et acptes recus sur commandes en cours</b>		441,50	-441,50	-100,00
<b>Dettes fournisseurs et Comptes rattachés</b>	5 477,65	1 144,31	4 333,34	378,69
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	330,91	2 858,10	-2 527,19	-88,42
<b>Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés</b>				
<b>Autres dettes</b>		500,00	-500,00	-100,00
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Produits constatés d'avance</b>				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>39 141,90</b>	<b>54 943,91</b>	<b>-15 802,01</b>	<b>-28,76</b>
<b>Ecarts de conversion passif (IV)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>548 976,53</b>	<b>523 783,83</b>	<b>25 192,70</b>	<b>4,81</b>
(1) Dont à plus d'un an	16 666,67			
(1) Dont à moins d'un an	22 475,23	54 943,91		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				



# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

09044

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS CELEWATT

CHARGES	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2020 31/12/2020	Variation N/N-1	
Achats de marchandises				
Achats matières premières & autres appros				
Autres achats & charges externes	6 758,53	4 844,40	1 914,13	39,51
Impôts, taxes & versements assimilés	1 983,00	1 970,00	13,00	0,66
Salaires & traitements	493,95	360,71	133,24	36,94
Charges sociales	159,24	71,83	87,41	121,69
Dotations amortissements & dépréciations	24 737,10	18 088,67	6 648,43	36,75
Dotations aux provisions				
Autres charges	0,75	0,54	0,21	38,89
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>34 132,57</b>	<b>25 336,15</b>	<b>8 796,42</b>	<b>34,72</b>
Quote part sur op.faites en commun				
Charges financières				
Charges exceptionnelles		1 892,00	-1 892,00	-100,00
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>34 132,57</b>	<b>27 228,15</b>	<b>6 904,42</b>	<b>25,36</b>
<i>Bénéfice</i>	<i>21 653,78</i>	<i>15 473,65</i>	<i>6 180,13</i>	<i>39,94</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 786,35</b>	<b>42 701,80</b>	<b>13 084,55</b>	<b>30,64</b>

PRODUITS	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2020 31/12/2020	Variation N/N-1	
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens & services)	48 425,58	33 000,00	15 425,58	46,74
<b>Sous total A : Chiffre d'affaires</b>	<b>48 425,58</b>	<b>33 000,00</b>	<b>15 425,58</b>	<b>46,74</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	500,00		500,00	
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts, & transferts de charges				
Autres produits	1,29	0,03	1,26	
<b>Sous total B</b>	<b>501,29</b>	<b>0,03</b>	<b>501,26</b>	
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>48 926,87</b>	<b>33 000,03</b>	<b>15 926,84</b>	<b>48,26</b>
Quote parts sur op. faites en commun				
Produits financiers	0,41	109,96	-109,55	-99,63
Produits exceptionnels	6 859,07	9 591,81	-2 732,74	-28,49
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>55 786,35</b>	<b>42 701,80</b>	<b>13 084,55</b>	<b>30,64</b>
<i>Perte</i>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 786,35</b>	<b>42 701,80</b>	<b>13 084,55</b>	<b>30,64</b>





# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

09044

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS CELEWATT

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>48 425,58</b>	<b>100,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>100,00</b>	<b>15 425,58</b>	<b>46,74</b>
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services) + / - Production stockée + Production immobilisée	48 425,58	100,00	33 000,00	100,00	15 425,58	46,74
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>48 425,58</b>	<b>100,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>100,00</b>	<b>15 425,58</b>	<b>46,74</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>48 425,58</b>	<b>100,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>100,00</b>	<b>15 425,58</b>	<b>46,74</b>
- Matières premières - Sous-traitance (directe)						
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>48 425,58</b>	<b>100,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>100,00</b>	<b>15 425,58</b>	<b>46,74</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>48 425,58</b>	<b>100,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>100,00</b>	<b>15 425,58</b>	<b>46,74</b>
- Autres achats - Charges externes	12,67 6 745,86	0,03 13,93	61,29 4 783,11	0,19 14,49	-48,62 1 962,75	-79,33 41,04
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>41 667,05</b>	<b>86,04</b>	<b>28 155,60</b>	<b>85,32</b>	<b>13 511,45</b>	<b>47,99</b>
Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et traitements - Charges sociales Total	500,00 1 983,00 493,95 159,24 -2 136,19	1,03 4,09 1,02 0,33 -4,41	 1 970,00 360,71 71,83 -2 402,54	 5,97 1,09 0,22 -7,28	500,00 13,00 133,24 87,41 266,35	 0,66 36,94 121,69 11,09
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPL.</b>	<b>39 530,86</b>	<b>81,63</b>	<b>25 753,06</b>	<b>78,04</b>	<b>13 777,80</b>	<b>53,50</b>
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts + Transferts de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Dotations amortissements et dépréciations - Autres charges d'exploitation Total	  1,29 24 737,10 0,75 -24 736,56	   51,08 -51,08	  0,03 18 088,67 0,54 -18 089,18	   54,81 -54,82	  1,26 6 648,43 0,21 -6 647,38	  36,75 38,89 -36,75
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>14 794,30</b>	<b>30,55</b>	<b>7 663,88</b>	<b>23,22</b>	<b>7 130,42</b>	<b>93,04</b>
Opérations en commun + Produits financiers - Charges financières Total	 0,41  0,41	   	 109,96  109,96	 0,33  0,33	 -109,55  -109,55	 -99,63  -99,63
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>14 794,71</b>	<b>30,55</b>	<b>7 773,84</b>	<b>23,56</b>	<b>7 020,87</b>	<b>90,31</b>
+ Produits exceptionnels (1) - Charges exceptionnelles (2) - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices (IS) Total	6 859,07   6 859,07	14,16   14,16	9 591,81 1 892,00  7 699,81	29,07 5,73  23,33	-2 732,74 -1 892,00  -840,74	-28,49 -100,00  -10,92
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>21 653,78</b>	<b>44,72</b>	<b>15 473,65</b>	<b>46,89</b>	<b>6 180,13</b>	<b>39,94</b>
(1) dont produits cessions éléments cédés (2) dont valeurs comptables éléments cédés						



## **ETATS DETAILLES**



# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

09044

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS CELEWATT

<b>ACTIF</b>	Valeurs nettes au 31/12/21	Valeurs nettes au 31/12/20	Valeurs nettes au	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Autres immobilisations incorporelles	5 404,11	10 773,01		-5 368,90	-49,84
20800000 autr immos incor parc 1	21 082,00	21 082,00			
20800200 autr immos incor parc 2	7 500,00	7 500,00			
28080000 amt autr incorp parc 1	-21 082,00	-17 808,99		-3 273,01	-18,38
28080020 amt autr incorp parc 2	-2 095,89			-2 095,89	
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	15 962,95	16 392,30		-429,35	-2,62
21210000 amgt fonc parc 1	8 637,52	8 637,52			
21210200 amgt fonc parc 2	9 111,92	8 838,92		273,00	3,09
28121000 amt amgt foncier parc 1	-1 293,30	-950,12		-343,18	-36,12
28121020 amt amgt fonc parc 2	-493,19	-134,02		-359,17	-268,00
Installations tech., matériel et outillages indus.	354 719,56	196 493,95		158 225,61	80,52
21540000 materiel indus. amort parc 1	216 533,12	216 533,12			
21540200 materiel indus. amort parc 2	173 125,81			173 125,81	
21541000 mat. ind. sec. non amo parc 1	4 420,00	4 420,00			
28154000 amt mater outill parc 1	-34 110,63	-24 459,17		-9 651,46	-39,46
28154020 amt mater outill parc 2	-5 248,74			-5 248,74	
Autres immobilisations corporelles	43 954,30	20 974,77		22 979,53	109,56
21810000 install general parc 1	23 340,82	23 340,82			
21810200 install general parc 2	24 745,18			24 745,18	
28181000 amt install gene parc 1	-3 299,68	-2 366,05		-933,63	-39,46
28181020 amt install gene parc 2	-832,02			-832,02	
Immobilisations corporelles en cours		139 539,20		-139 539,20	-100,00
23102000 immos corp en co parc 2		139 539,20		-139 539,20	-100,00
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations	752,50	652,50		100,00	15,33
26100000 titres particip	752,50	652,50		100,00	15,33
Autres immobilisations financières	40 000,00			40 000,00	
27610000 apports ass avec droit reprise	40 000,00			40 000,00	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>460 793,42</b>	<b>384 825,73</b>		<b>75 967,69</b>	<b>19,74</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>					
Avances et acomptes versés sur commandes	444,20	2 425,83		-1 981,63	-81,69
40910000 fourniss avances	444,20	2 425,83		-1 981,63	-81,69
<b>Créances</b>					
Créances Clients et comptes rattachés (3)	4 403,17	459,80		3 943,37	857,63
41800000 clients factures a etabli	4 403,17	459,80		3 943,37	857,63
Autres créances (3)	926,64	28 445,35		-27 518,71	-96,74
44562000 tva deduc /bci		265,63		-265,63	-100,00
44566050 tva deduc/ abs prest	98,28	76,14		22,14	29,08
44567000 tva a reporter	821,00			821,00	
44583000 tva remboursement demande		27 998,00		-27 998,00	-100,00
44586000 tva s/ achats non parvenus	7,36	105,58		-98,22	-93,03
<b>Disponibilités</b>	<b>82 409,10</b>	<b>107 627,12</b>		<b>-25 218,02</b>	<b>-23,43</b>
51210100 credit cooperatif	82 133,43	107 351,86		-25 218,43	-23,49
51210200 credit cooperatif placement	275,67	275,26		0,41	0,15



# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

09044

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS CELEWATT

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/21	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>Capital</b> ( dont versé : 357 300,00 )	<b>357 300,00</b>	<b>333 100,00</b>		<b>24 200,00</b>	<b>7,27</b>
10130000 cap sousc app ve	357 300,00	333 100,00		24 200,00	7,27
<b>Réserves</b>					
Réserve légale	5 948,57	3 627,52		2 321,05	63,98
10610000 reserves legales	5 948,57	3 627,52		2 321,05	63,98
Réserves statutaires ou contractuelles	16 854,27	10 277,97		6 576,30	63,98
10630000 reserves statutaires	16 854,27	10 277,97		6 576,30	63,98
Réserves réglementées	16 854,27	10 277,97		6 576,30	63,98
10643000 reserves consec. subv. invest.	16 854,27	10 277,97		6 576,30	63,98
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>21 653,78</b>	<b>15 473,65</b>		<b>6 180,13</b>	<b>39,94</b>
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>418 610,89</b>	<b>372 757,11</b>		<b>45 853,78</b>	<b>12,30</b>
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>85 723,74</b>	<b>92 582,81</b>		<b>-6 859,07</b>	<b>-7,41</b>
13120000 subv equipement-region parc I	100 000,00	100 000,00			
13820000 subv etudes - region parc I	15 345,46	15 345,46			
13912000 subv eqpt reg viree result p.1	-14 276,26	-9 799,60		-4 476,66	-45,68
13982000 subv etud reg viree result p.1	-15 345,46	-12 963,05		-2 382,41	-18,38
<b>TOTAL (I)</b>	<b>504 334,63</b>	<b>465 339,92</b>		<b>38 994,71</b>	<b>8,38</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>					
<b>TOTAL (I) Bis</b>					
<b>PROVISIONS</b>					
<b>Provisions pour charges</b>	<b>5 500,00</b>	<b>3 500,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>57,14</b>
15800000 prov autres char	2 000,00			2 000,00	
15810000 prov pour remise en etat pl	3 500,00	3 500,00			
<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 500,00</b>	<b>3 500,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>57,14</b>
<b>DETTES (1)</b>					
<b>Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)</b>	<b>33 333,34</b>	<b>50 000,00</b>		<b>-16 666,66</b>	<b>-33,33</b>
16410000 avance remboursable region	33 333,34	50 000,00		-16 666,66	-33,33
<b>Avances et acptes recus sur commandes en cours</b>		<b>441,50</b>		<b>-441,50</b>	<b>-100,00</b>
41900000 clients creditaires		441,50		-441,50	-100,00
<b>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</b>	<b>5 477,65</b>	<b>1 144,31</b>		<b>4 333,34</b>	<b>378,69</b>
401agc agc du lot	589,68	456,84		132,84	29,08
401mec mecojit	4 084,04			4 084,04	
401zz000 fournisseurs divers	98,56			98,56	
40800000 fournisseur fnp	705,37	687,47		17,90	2,60
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>330,91</b>	<b>2 858,10</b>		<b>-2 527,19</b>	<b>-88,42</b>
42100000 pers remun dues	210,65	128,29		82,36	64,20
43100000 securite sociale	176,61	179,05		-2,44	-1,36
44566000 tva deduc /abs	1,65	658,76		-657,11	-99,75
44860000 etat a payer	-58,00	1 892,00		-1 950,00	-103,07
<b>Autres dettes</b>		<b>500,00</b>		<b>-500,00</b>	<b>-100,00</b>
46700000 aut.dbt& crd div		500,00		-500,00	-100,00
<b>TOTAL (III)</b>	<b>39 141,90</b>	<b>54 943,91</b>		<b>-15 802,01</b>	<b>-28,76</b>

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

09044

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS CELEWATT

PASSIF	Valeurs au 31/12/21	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>548 976,53</b>	<b>523 783,83</b>		<b>25 192,70</b>	<b>4,81</b>
<i>(1) Dont à plus d'un an</i>	16 666,67				
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>	22 475,23	54 943,91	51 131,64		



# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

09044

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS CELEWATT

	Du 01/01/21	Du 01/01/20	Du	Variation N / N-1 (*)	
	Au 31/12/21	Au 31/12/20	Au	en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation (1)</b>					
Production vendue (biens et services)	48 425,58	33 000,00		15 425,58	46,74
70100000 <i>vt elec.&amp;garantie capacite p1</i>	32 603,83	33 000,00		-396,17	-1,20
70102000 <i>vente electricite parc 2</i>	15 821,75			15 821,75	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>48 425,58</b>	<b>33 000,00</b>		<b>15 425,58</b>	<b>46,74</b>
Subventions d'exploitation	500,00			500,00	
74000000 <i>subvent exploit</i>	500,00			500,00	
Autres produits	1,29	0,03		1,26	
75800000 <i>prod div gest co</i>	1,29	0,03		1,26	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>	<b>48 926,87</b>	<b>33 000,03</b>		<b>15 926,84</b>	<b>48,26</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>					
Autres achats et charges externes	6 758,53	4 844,40		1 914,13	39,51
60630200 <i>petit materiel parc 2</i>	12,67	1,70		10,97	645,29
60640000 <i>fourn admin.n.st</i>		59,59		-59,59	-100,00
61320100 <i>location terrain parc 1</i>	56,00	54,00		2,00	3,70
61320200 <i>location terrain parc 2</i>	100,00	100,00			
61520200 <i>entretien parc 2</i>	440,20			440,20	
61550100 <i>maintenance curative parc 1</i>		416,00		-416,00	-100,00
61551100 <i>maintenance preventive parc 1</i>	1 100,00			1 100,00	
61560000 <i>telesurveillance des parcs</i>	265,52			265,52	
61560100 <i>telesurveillance du parc 1</i>		225,60		-225,60	-100,00
61600000 <i>assurances</i>	901,76	556,61		345,15	62,01
62260000 <i>honoraires comptables</i>	1 568,00	1 269,00		299,00	23,56
62260200 <i>honoraires juridiques</i>		300,00		-300,00	-100,00
62270000 <i>frais d actes</i>	183,56	177,55		6,01	3,38
62310000 <i>annonce/insertio</i>	292,95			292,95	
62420000 <i>utilisation reseau public dist</i>		759,77		-759,77	-100,00
62420010 <i>utilisation reseau public p1</i>	524,69			524,69	
62420020 <i>utilisation reseau public p2</i>	350,25			350,25	
62510100 <i>frais deplacement parc 1</i>	176,82	104,94		71,88	68,50
62510200 <i>frais deplacement parc 2</i>		99,18		-99,18	-100,00
62600000 <i>frais de p &amp; t</i>	99,79	121,51		-21,72	-17,88
62610000 <i>telecom des parcs</i>	26,07			26,07	
62610100 <i>telecom compteur elect parc 1</i>		22,45		-22,45	-100,00
62700000 <i>services bancaire</i>	370,25	361,50		8,75	2,42
62800000 <i>serv exter.div</i>	165,00			165,00	
62810000 <i>cotisations et adhesions</i>	125,00	215,00		-90,00	-41,86
Impôts, taxes et versements assimilés	1 983,00	1 970,00		13,00	0,66
63511100 <i>ifer parc 1</i>	1 983,00	1 970,00		13,00	0,66
Salaires et traitements	493,95	360,71		133,24	36,94
64100000 <i>salaires bruts</i>	493,95	360,71		133,24	36,94
Charges sociales	159,24	71,83		87,41	121,69
64510000 <i>securite sociale</i>	159,24	71,83		87,41	121,69
Autres charges de personnel (Charges sociales)					

(\*) La variation est calculée au prorata de la durée d'exercice

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

09044

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS CELEWATT

	Du Au	01/01/21 31/12/21	Du Au	01/01/20 31/12/20	Du Au	Variation N / N-1 (*)	
						en valeur	en %
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		24 737,10		18 088,67		6 648,43	36,75
68110000 amortissements parc 1		14 201,28		17 954,65		-3 753,37	-20,90
68110200 amortissements parc 2		8 535,82		134,02		8 401,80	
68120000 amt charg reparat		2 000,00				2 000,00	
Autres charges		0,75		0,54		0,21	38,89
65800000 aut ch gest cour		0,75		0,54		0,21	38,89
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION ( II )</b>		<b>34 132,57</b>		<b>25 336,15</b>		<b>8 796,42</b>	<b>34,72</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>		<b>14 794,30</b>		<b>7 663,88</b>		<b>7 130,42</b>	<b>93,04</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>							
<b>Produits financiers</b>							
D'autres valeurs mob. et créances d'actif immob. (3)		0,41		1,37		-0,96	-70,07
76200000 prod aut imm fin		0,41		1,37		-0,96	-70,07
Autres intérêts et produits assimilés (3)				108,59		-108,59	-100,00
76800000 autr prod financ				108,59		-108,59	-100,00
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS ( V )</b>		<b>0,41</b>		<b>109,96</b>		<b>-109,55</b>	<b>-99,63</b>
<b>Charges financières</b>							
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>							
<b>RÉSULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>		<b>0,41</b>		<b>109,96</b>		<b>-109,55</b>	<b>-99,63</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avt impôts (I+II+III-IV+V-VI)</b>		<b>14 794,71</b>		<b>7 773,84</b>		<b>7 020,87</b>	<b>90,31</b>
<b>Produits exceptionnels</b>							
Sur opérations en capital		6 859,07		9 591,81		-2 732,74	-28,49
77700000 subv eqpt virees au result p.1		4 476,66		4 476,66			
77782000 subv etud virees au result p.1		2 382,41		5 115,15		-2 732,74	-53,42
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		<b>6 859,07</b>		<b>9 591,81</b>		<b>-2 732,74</b>	<b>-28,49</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>							
Sur opérations de gestion				1 892,00		-1 892,00	-100,00
67180100 autres chg exception parc 1				1 892,00		-1 892,00	-100,00
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>				<b>1 892,00</b>		<b>-1 892,00</b>	<b>-100,00</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>6 859,07</b>		<b>7 699,81</b>		<b>-840,74</b>	<b>-10,92</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		<b>55 786,35</b>		<b>42 701,80</b>		<b>13 084,55</b>	<b>30,64</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		<b>34 132,57</b>		<b>27 228,15</b>		<b>6 904,42</b>	<b>25,36</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>		<b>21 653,78</b>		<b>15 473,65</b>		<b>6 180,13</b>	<b>39,94</b>

(\*) La variation est calculée au prorata de la durée d'exercice

# ATTESTATION

09044 - SAS CELEWATT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

**SAS CELEWATT**  
**Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022**

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 22/11/2017, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	586 762,36 €
- Chiffre d'affaires	58 139,66 €
- Résultat net comptable	27 581,64 €

Fait à PLANIOLES, Le 10/05/2023.  
Mohammed KENSSOUS,  
Expert-comptable.



# BILAN - ACTIF / SYNTHÉTIQUE

09044 - SAS CELEWATT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/22	Valeurs nettes au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	2 904,11	5 404,11	-2 500,00	-46,26
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	15 257,38	15 962,95	-705,57	-4,42
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.	337 209,73	354 719,56	-17 509,83	-4,94
Autres immobilisations corporelles	42 030,87	43 954,30	-1 923,43	-4,38
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	852,50	752,50	100,00	13,29
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières		40 000,00	-40 000,00	-100,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>398 254,59</b>	<b>460 793,42</b>	<b>-62 538,83</b>	<b>-13,57</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>		444,20	-444,20	-100,00
<b>Créances (3)</b>				
Créances clients et comptes rattachés (3)	4 055,40	4 403,17	-347,77	-7,90
Autres (3)	1 321,16	926,64	394,52	42,58
Capital souscrit - appelé non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	183 131,21	82 409,10	100 722,11	122,22
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>188 507,77</b>	<b>88 183,11</b>	<b>100 324,66</b>	<b>113,77</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>				
<b>Primes remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecarts de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>586 762,36</b>	<b>548 976,53</b>	<b>37 785,83</b>	<b>6,88</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Voir l'attestation de l'expert comptable

# BILAN - PASSIF / SYNTHÉTIQUE

09044 - SAS CELEWATT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Capital</b> ( dont versé : 390 800,00 )	390 800,00	357 300,00	33 500,00	9,38
<b>Primes d'émission, de fusion, d'apport</b>				
<b>Écarts de réévaluation</b>				
<b>Écart d'équivalence</b>				
<b>Réserves</b>				
Réserve légale	9 196,63	5 948,57	3 248,06	54,60
Réserves statutaires ou contractuelles	26 057,13	16 854,27	9 202,86	54,60
Réserves réglementées	26 057,13	16 854,27	9 202,86	54,60
Autres réserves				
<b>Report à nouveau</b>				
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>27 581,64</b>	<b>21 653,78</b>	<b>5 927,86</b>	<b>27,38</b>
SITUATION NETTE	479 692,53	418 610,89	61 081,64	14,59
<b>Subventions d'investissement</b>	81 247,08	85 723,74	-4 476,66	-5,22
<b>Provisions réglementées</b>				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>560 939,61</b>	<b>504 334,63</b>	<b>56 604,98</b>	<b>11,22</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>Produit des émissions de titres participatifs</b>				
<b>Avances conditionnées</b>				
<b>TOTAL (I) Bis</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
<b>Provisions pour risques</b>				
<b>Provisions pour charges</b>	3 500,00	5 500,00	-2 000,00	-36,36
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 500,00</b>	<b>5 500,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-36,36</b>
<b>DETTES (1)</b>				
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>				
<b>Autres emprunts obligataires</b>				
<b>Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)</b>	16 666,68	33 333,34	-16 666,66	-50,00
<b>Emprunts et dettes financières diverses (3)</b>				
<b>Avances et acptes recus sur commandes en cours</b>				
<b>Dettes fournisseurs et Comptes rattachés</b>	4 940,06	5 477,65	-537,59	-9,81
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	716,01	330,91	385,10	116,38
<b>Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés</b>				
<b>Autres dettes</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Produits constatés d'avance</b>				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>22 322,75</b>	<b>39 141,90</b>	<b>-16 819,15</b>	<b>-42,97</b>
<b>Écarts de conversion passif (IV)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>586 762,36</b>	<b>548 976,53</b>	<b>37 785,83</b>	<b>6,88</b>
(1) Dont à plus d'un an		16 666,67		
(1) Dont à moins d'un an	22 322,75	22 475,23		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

Voir l'attestation de l'expert comptable

# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHETIQUE

09044 - SAS CELEWATT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2020 31/12/2020	Variation N/N-1	
Achats de marchandises					
Achats matières premières & autres appros					
Autres achats & charges externes	9 398,25	6 758,53	4 844,40	2 639,72	39,06
Impôts, taxes & versements assimilés	4 028,00	1 983,00	1 970,00	2 045,00	103,13
Salaires & traitements	602,60	493,95	360,71	108,65	22,00
Charges sociales	215,10	159,24	71,83	55,86	35,08
Dotations amortissements & dépréciations	22 638,83	24 737,10	18 088,67	-2 098,27	-8,48
Dotations aux provisions					
Autres charges	1,91	0,75	0,54	1,16	154,67
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>36 884,69</b>	<b>34 132,57</b>	<b>25 336,15</b>	<b>2 752,12</b>	<b>8,06</b>
Quote part sur op.faites en commun					
Charges financières					
Charges exceptionnelles	58,00		1 892,00	58,00	
Participation des salariés aux résultats					
Impôt sur les bénéfices	94,00			94,00	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>37 036,69</b>	<b>34 132,57</b>	<b>27 228,15</b>	<b>2 904,12</b>	<b>8,51</b>
<i>Bénéfice</i>	<i>27 581,64</i>	<i>21 653,78</i>	<i>15 473,65</i>	<i>5 927,86</i>	<i>27,38</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>64 618,33</b>	<b>55 786,35</b>	<b>42 701,80</b>	<b>8 831,98</b>	<b>15,83</b>

PRODUITS	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2020 31/12/2020	Variation N/N-1	
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens & services)	58 139,66	48 425,58	33 000,00	9 714,08	20,06
<b>Sous total A : Chiffre d'affaires</b>	<b>58 139,66</b>	<b>48 425,58</b>	<b>33 000,00</b>	<b>9 714,08</b>	<b>20,06</b>
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation		500,00		-500,00	-100,00
Reprises sur dépréciations, provisions, amortis, & transferts de charges	2 000,00			2 000,00	
Autres produits	0,91	1,29	0,03	-0,38	
<b>Sous total B</b>	<b>2 000,91</b>	<b>501,29</b>	<b>0,03</b>	<b>1 499,62</b>	<b>299,15</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>60 140,57</b>	<b>48 926,87</b>	<b>33 000,03</b>	<b>11 213,70</b>	<b>22,92</b>
Quote parts sur op. faites en commun					
Produits financiers	1,10	0,41	109,96	0,69	168,29
Produits exceptionnels	4 476,66	6 859,07	9 591,81	-2 382,41	-34,73
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>64 618,33</b>	<b>55 786,35</b>	<b>42 701,80</b>	<b>8 831,98</b>	<b>15,83</b>
<i>Perte</i>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>64 618,33</b>	<b>55 786,35</b>	<b>42 701,80</b>	<b>8 831,98</b>	<b>15,83</b>

# SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

09044 - SAS CELEWATT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>58 139,66</b>	<b>100,00</b>	<b>48 425,58</b>	<b>100,00</b>	<b>9 714,08</b>	<b>20,06</b>
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services) + / - Production stockée + Production immobilisée	58 139,66	100,00	48 425,58	100,00	9 714,08	20,06
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>58 139,66</b>	<b>100,00</b>	<b>48 425,58</b>	<b>100,00</b>	<b>9 714,08</b>	<b>20,06</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>58 139,66</b>	<b>100,00</b>	<b>48 425,58</b>	<b>100,00</b>	<b>9 714,08</b>	<b>20,06</b>
- Matières premières - Sous-traitance (directe)						
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>58 139,66</b>	<b>100,00</b>	<b>48 425,58</b>	<b>100,00</b>	<b>9 714,08</b>	<b>20,06</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>58 139,66</b>	<b>100,00</b>	<b>48 425,58</b>	<b>100,00</b>	<b>9 714,08</b>	<b>20,06</b>
- Autres achats - Charges externes	35,75 9 362,50	0,06 16,10	12,67 6 745,86	0,03 13,93	23,08 2 616,64	182,16 38,79
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>48 741,41</b>	<b>83,84</b>	<b>41 667,05</b>	<b>86,04</b>	<b>7 074,36</b>	<b>16,98</b>
Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et traitements - Charges sociales Total	4 028,00 602,60 215,10 -4 845,70	6,93 1,04 0,37 -8,33	500,00 1 983,00 493,95 159,24 -2 136,19	1,03 4,09 1,02 0,33 -4,41	-500,00 2 045,00 108,65 55,86 -2 709,51	-100,00 103,13 22,00 35,08 -126,84
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPL.</b>	<b>43 895,71</b>	<b>75,50</b>	<b>39 530,86</b>	<b>81,63</b>	<b>4 364,85</b>	<b>11,04</b>
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts + Transferts de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Dotations amortissements et dépréciations - Autres charges d'exploitation Total	2 000,00 0,91 22 638,83 1,91 -20 639,83	3,44  38,94  -35,50	2 000,00 1,29 24 737,10 0,75 -24 736,56	  51,08  -51,08	2 000,00 -0,38 -2 098,27 1,16 4 096,73	 -29,46 -8,48 154,67 16,56
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>23 255,88</b>	<b>40,00</b>	<b>14 794,30</b>	<b>30,55</b>	<b>8 461,58</b>	<b>57,19</b>
Opérations en commun + Produits financiers - Charges financières Total	1,10 1,10	   	0,41 0,41	   	0,69 0,69	168,29 168,29
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>23 256,98</b>	<b>40,00</b>	<b>14 794,71</b>	<b>30,55</b>	<b>8 462,27</b>	<b>57,20</b>
+ Produits exceptionnels (1) - Charges exceptionnelles (2) - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices (IS) Total	4 476,66 58,00 94,00 4 324,66	7,70 0,10 0,16 7,44	6 859,07 6 859,07	14,16 14,16	-2 382,41 58,00 94,00 -2 534,41	-34,73  -36,95
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>27 581,64</b>	<b>47,44</b>	<b>21 653,78</b>	<b>44,72</b>	<b>5 927,86</b>	<b>27,38</b>
(1) dont produits cessions éléments cédés (2) dont valeurs comptables éléments cédés						

Voir l'attestation de l'expert comptable



# BILAN - ACTIF / DÉTAILLÉ

09044 - SAS CELEWATT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/22	Valeurs nettes au 31/12/21	Valeurs nettes au 31/12/20	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Autres immobilisations incorporelles	2 904,11	5 404,11	10 773,01	-2 500,00	-46,26
20800000 etudes parc parc 1	21 082,00	21 082,00	21 082,00		
20800200 etudes parc parc 2	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
28080000 amt etude parc 1	-21 082,00	-21 082,00	-17 808,99		
28080020 amt etude parc 2	-4 595,89	-2 095,89		-2 500,00	-119,28
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	15 257,38	15 962,95	16 392,30	-705,57	-4,42
21210000 amgt fonc parc 1	8 637,52	8 637,52	8 637,52		
21210200 amgt fonc parc 2	9 111,92	9 111,92	8 838,92		
28121000 amt amgt foncier parc 1	-1 636,48	-1 293,30	-950,12	-343,18	-26,54
28121020 amt amgt foncier parc 2	-855,58	-493,19	-134,02	-362,39	-73,48
Installations tech., matériel et outillages indus.	337 209,73	354 719,56	196 493,95	-17 509,83	-4,94
21540000 materiel indus. parc 1	216 533,12	216 533,12	216 533,12		
21540200 materiel indus. parc 2	173 125,81	173 125,81			
21541000 onduleur de secours non amo	4 420,00	4 420,00	4 420,00		
28154000 amt materiel indus. parc 1	-43 762,09	-34 110,63	-24 459,17	-9 651,46	-28,29
28154020 amt materiel indus. parc 2	-13 107,11	-5 248,74		-7 858,37	-149,72
Autres immobilisations corporelles	42 030,87	43 954,30	20 974,77	-1 923,43	-4,38
21810000 raccordement parc 1	23 340,82	23 340,82	23 340,82		
21810200 raccordement parc 2	24 745,18	24 745,18			
28181000 amt raccordement parc 1	-4 233,31	-3 299,68	-2 366,05	-933,63	-28,29
28181020 amt raccordement parc 2	-1 821,82	-832,02		-989,80	-118,96
Immobilisations corporelles en cours			139 539,20		
23102000 immos corp en co parc 2			139 539,20		
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations	852,50	752,50	652,50	100,00	13,29
26100000 titres particip	852,50	752,50	652,50	100,00	13,29
Autres immobilisations financières		40 000,00		-40 000,00	-100,00
27610000 apports ass avec droit reprise		40 000,00		-40 000,00	-100,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>398 254,59</b>	<b>460 793,42</b>	<b>384 825,73</b>	<b>-62 538,83</b>	<b>-13,57</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>					
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>		<b>444,20</b>	<b>2 425,83</b>	<b>-444,20</b>	<b>-100,00</b>
40910000 fourniss avances		444,20	2 425,83	-444,20	-100,00
<b>Créances</b>					
Créances Clients et comptes rattachés (3)	4 055,40	4 403,17	459,80	-347,77	-7,90
41800000 clients factures a etablir	4 055,40	4 403,17	459,80	-347,77	-7,90
Autres créances (3)	1 321,16	926,64	28 445,35	394,52	42,58
44562000 tva deduc /bci			265,63		
44566000 tva deduc /abs	780,64			780,64	
44566050 tva deduc/ abs prest	108,52	98,28	76,14	10,24	10,42
44567000 tva a reporter	432,00	821,00		-389,00	-47,38
44583000 tva remboursement demande			27 998,00		
44586000 tva s/ achats non parvenus		7,36	105,58	-7,36	-100,00

Voir l'attestation de l'expert comptable



# BILAN - ACTIF / DÉTAILLÉ

09044 - SAS CELEWATT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/22	Valeurs nettes au 31/12/21	Valeurs nettes au 31/12/20	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
<b>Disponibilités</b>	<b>183 131,21</b>	<b>82 409,10</b>	<b>107 627,12</b>	<b>100 722,11</b>	<b>122,22</b>
51210100 <i>credit cooperatif</i>	182 855,13	82 133,43	107 351,86	100 721,70	122,63
51210200 <i>credit cooperatif placement</i>	276,08	275,67	275,26	0,41	0,15
<b>TOTAL (II)</b>	<b>188 507,77</b>	<b>88 183,11</b>	<b>138 958,10</b>	<b>100 324,66</b>	<b>113,77</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>586 762,36</b>	<b>548 976,53</b>	<b>523 783,83</b>	<b>37 785,83</b>	<b>6,88</b>

Voir l'attestation de l'expert comptable

# BILAN - PASSIF / DÉTAILLÉ

09044 - SAS CELEWATT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21	Valeurs au 31/12/20	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>Capital</b> (dont versé : 390 800,00 )	<b>390 800,00</b>	<b>357 300,00</b>	<b>333 100,00</b>	<b>33 500,00</b>	<b>9,38</b>
10130000 cap sousc app ve	390 800,00	357 300,00	333 100,00	33 500,00	9,38
<b>Réserves</b>					
Réserve légale	9 196,63	5 948,57	3 627,52	3 248,06	54,60
10610000 reserves legales	9 196,63	5 948,57	3 627,52	3 248,06	54,60
Réserves statutaires ou contractuelles	26 057,13	16 854,27	10 277,97	9 202,86	54,60
10630000 reserves statut	26 057,13	16 854,27	10 277,97	9 202,86	54,60
Réserves réglementées	26 057,13	16 854,27	10 277,97	9 202,86	54,60
10643000 reserves consec. subv. invest.	26 057,13	16 854,27	10 277,97	9 202,86	54,60
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>27 581,64</b>	<b>21 653,78</b>	<b>15 473,65</b>	<b>5 927,86</b>	<b>27,38</b>
SITUATION NETTE	479 692,53	418 610,89	372 757,11	61 081,64	14,59
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>81 247,08</b>	<b>85 723,74</b>	<b>92 582,81</b>	<b>-4 476,66</b>	<b>-5,22</b>
13120000 subv equipement-region parc1	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
13820000 subv etudes - region parc 1	15 345,46	15 345,46	15 345,46		
13912000 subv eqpt reg viree result p.1	-18 752,92	-14 276,26	-9 799,60	-4 476,66	-31,36
13982000 subv etud reg viree result p.1	-15 345,46	-15 345,46	-12 963,05		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>560 939,61</b>	<b>504 334,63</b>	<b>465 339,92</b>	<b>56 604,98</b>	<b>11,22</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>					
<b>TOTAL (I) Bis</b>					
<b>PROVISIONS</b>					
<b>Provisions pour charges</b>	<b>3 500,00</b>	<b>5 500,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-36,36</b>
15800000 prov pour revision cooperative		2 000,00		-2 000,00	-100,00
15810000 prov pour remise en etat pl	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 500,00</b>	<b>5 500,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-36,36</b>
<b>DETTES (1)</b>					
<b>Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)</b>	<b>16 666,68</b>	<b>33 333,34</b>	<b>50 000,00</b>	<b>-16 666,66</b>	<b>-50,00</b>
16410000 emprunt avance remb occitane	16 666,68	33 333,34	50 000,00	-16 666,66	-50,00
<b>Avances et acptes recus sur commandes en cours</b>			<b>441,50</b>		
41900000 clients creditteurs			441,50		
<b>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</b>	<b>4 940,06</b>	<b>5 477,65</b>	<b>1 144,31</b>	<b>-537,59</b>	<b>-9,81</b>
401aer aer du lot	78,00			78,00	
401agc agc du lot	573,12	589,68	456,84	-16,56	-2,81
401ened enedis	90,16			90,16	
401mec mecojit	900,00	4 084,04		-3 184,04	-77,96
401tra transatel	2,78			2,78	
401zz000 fournisseurs divers	3 296,00	98,56		3 197,44	
40800000 fourn. fact. non parvenus		705,37	687,47	-705,37	-100,00
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>716,01</b>	<b>330,91</b>	<b>2 858,10</b>	<b>385,10</b>	<b>116,38</b>
42100000 pers remun dues	223,02	210,65	128,29	12,37	5,87
43100000 securite sociale	188,99	176,61	179,05	12,38	7,01
44400000 etat imp benefic	94,00			94,00	

Voir l'attestation de l'expert comptable

# BILAN - PASSIF / DÉTAILLÉ

09044 - SAS CELEWATT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21	Valeurs au 31/12/20	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
44566000 tva deduc /abs		1,65	658,76	-1,65	-100,00
44571161 tva collectee s/ prest tx norm	210,00			210,00	
44860000 etat a payer		-58,00	1 892,00	58,00	100,00
<b>TOTAL (III)</b>	<b>22 322,75</b>	<b>39 141,90</b>	<b>54 943,91</b>	<b>-16 819,15</b>	<b>-42,97</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>586 762,36</b>	<b>548 976,53</b>	<b>523 783,83</b>	<b>37 785,83</b>	<b>6,88</b>
(1) Dont à plus d'un an		16 666,67			
(1) Dont à moins d'un an	22 322,75	22 475,23	54 943,91		

Voir l'attestation de l'expert comptable

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

09044 - SAS CELEWATT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22	Du 01/01/21	Du 01/01/20	Variation N / N-1 (*)	
	Au 31/12/22	Au 31/12/21	Au 31/12/20	en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation (1)</b>					
Production vendue (biens et services)	58 139,66	48 425,58	33 000,00	9 714,08	20,06
70100000 vente electricite parc 1	32 971,97	32 603,83	33 000,00	368,14	1,13
70102000 vente electricite parc 2	23 708,59	15 821,75		7 886,84	49,85
70600000 prestations de services exo	409,10			409,10	
70601000 prest.de services 20%	1 050,00			1 050,00	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>58 139,66</b>	<b>48 425,58</b>	<b>33 000,00</b>	<b>9 714,08</b>	<b>20,06</b>
Subventions d'exploitation		500,00		-500,00	-100,00
74000000 subvent exploit		500,00		-500,00	-100,00
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	2 000,00			2 000,00	
78150000 reprise provis. risque&charge	2 000,00			2 000,00	
Autres produits	0,91	1,29	0,03	-0,38	-29,46
75800000 prod div gest co	0,91	1,29	0,03	-0,38	-29,46
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>	<b>60 140,57</b>	<b>48 926,87</b>	<b>33 000,03</b>	<b>11 213,70</b>	<b>22,92</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>					
Autres achats et charges externes	9 398,25	6 758,53	4 844,40	2 639,72	39,06
60630200 petit materiel parc 2		12,67	1,70	-12,67	-100,00
60640000 fourn admin.n.st	35,75		59,59	35,75	
61320100 location terrain parc 1	56,00	56,00	54,00		
61320200 location terrain parc 2	100,00	100,00	100,00		
61520200 entretien parc 2	94,50	440,20		-345,70	-78,53
61550100 maintenance curative parc 1			416,00		
61551100 maintenance preventive parcs	1 500,00	1 100,00		400,00	36,36
61558300 maintenance info. de gestion	65,00			65,00	
61560000 telesurveillance des parcs	449,62	265,52		184,10	69,34
61560100 telesurveillance du parc 1			225,60		
61600000 assurances	952,96	901,76	556,61	51,20	5,68
62260000 honoraire compta	1 592,00	1 568,00	1 269,00	24,00	1,53
62260200 honoraires juridiques			300,00		
62260400 honoraires revision cooperativ	2 700,00			2 700,00	
62270000 frais d actes	88,09	183,56	177,55	-95,47	-52,01
62310000 annonce/insertio		292,95		-292,95	-100,00
62420000 transp/ventes			759,77		
62420010 utilisation reseau public p1	488,47	524,69		-36,22	-6,90
62420020 utilisation reseau public p2	414,85	350,25		64,60	18,44
62510000 frais déplacements	86,41			86,41	
62510100 frais déplacement parc 1		176,82	104,94	-176,82	-100,00
62510200 frais déplacement parc 2			99,18		
62600000 frais de p & t	91,00	99,79	121,51	-8,79	-8,81
62610000 telecom des parcs	28,35	26,07		2,28	8,75
62610100 telecom compteur elect parc 1			22,45		
62700000 services bancaire	370,25	370,25	361,50		
62800000 serv exter.div	235,00	165,00		70,00	42,42
62810000 cotisations et adhesions	50,00	125,00	215,00	-75,00	-60,00
Impôts, taxes et versements assimilés	4 028,00	1 983,00	1 970,00	2 045,00	103,13
63511100 ifer parc 1	2 014,00	1 983,00	1 970,00	31,00	1,56
63511200 ifer parc 2	2 014,00			2 014,00	

(\*) La variation est calculée au prorata de la durée d'exercice

Voir l'attestation de l'expert comptable

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

09044 - SAS CELEWATT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22	Du 01/01/21	Du 01/01/20	Variation N / N-1 (*)	
	Au 31/12/22	Au 31/12/21	Au 31/12/20	en valeur	en %
Salaires et traitements	602,60	493,95	360,71	108,65	22,00
64100000 salaires bruts	602,60	493,95	360,71	108,65	22,00
Charges sociales	215,10	159,24	71,83	55,86	35,08
64510000 securite sociale	215,10	159,24	71,83	55,86	35,08
Autres charges de personnel (Charges sociales)					
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	22 638,83	24 737,10	18 088,67	-2 098,27	-8,48
68110000 amortissements parc 1	10 928,27	14 201,28	17 954,65	-3 273,01	-23,05
68110200 amortissements parc 2	11 710,56	8 535,82	134,02	3 174,74	37,19
68120000 amt charg repart		2 000,00		-2 000,00	-100,00
Autres charges	1,91	0,75	0,54	1,16	154,67
65800000 aut ch gest cour	1,91	0,75	0,54	1,16	154,67
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION ( II )</b>	<b>36 884,69</b>	<b>34 132,57</b>	<b>25 336,15</b>	<b>2 752,12</b>	<b>8,06</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>23 255,88</b>	<b>14 794,30</b>	<b>7 663,88</b>	<b>8 461,58</b>	<b>57,19</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>					
<b>Produits financiers</b>					
D'autres valeurs mob. et créances d'actif immob. (3)	1,10	0,41	1,37	0,69	168,29
76200000 prod aut imm fin	1,10	0,41	1,37	0,69	168,29
Autres intérêts et produits assimilés (3)			108,59		
76800000 autr prod financ			108,59		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS ( V )</b>	<b>1,10</b>	<b>0,41</b>	<b>109,96</b>	<b>0,69</b>	<b>168,29</b>
<b>Charges financières</b>					
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>					
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>1,10</b>	<b>0,41</b>	<b>109,96</b>	<b>0,69</b>	<b>168,29</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avt impôts (I+II+III-IV+V-VI)</b>	<b>23 256,98</b>	<b>14 794,71</b>	<b>7 773,84</b>	<b>8 462,27</b>	<b>57,20</b>
<b>Produits exceptionnels</b>					
Sur opérations en capital	4 476,66	6 859,07	9 591,81	-2 382,41	-34,73
77700000 subventions virees au resultat	4 476,66	4 476,66	4 476,66		
77782000 subv etud virees au result p.1		2 382,41	5 115,15	-2 382,41	-100,00
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>4 476,66</b>	<b>6 859,07</b>	<b>9 591,81</b>	<b>-2 382,41</b>	<b>-34,73</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>					
Sur opérations de gestion	58,00		1 892,00	58,00	
67180100 autres chg exception parc 1	58,00		1 892,00	58,00	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>58,00</b>		<b>1 892,00</b>	<b>58,00</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>4 418,66</b>	<b>6 859,07</b>	<b>7 699,81</b>	<b>-2 440,41</b>	<b>-35,58</b>

(\*) La variation est calculée au prorata de la durée d'exercice

Voir l'attestation de l'expert comptable

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

09044 - SAS CELEWATT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Variation N / N-1 (*)	
				en valeur	en %
<b>Impôt sur les bénéfices (X)</b> <i>69500000 impot /benefices</i>	<b>94,00</b> <i>94,00</i>			<b>94,00</b> <i>94,00</i>	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>64 618,33</b>	<b>55 786,35</b>	<b>42 701,80</b>	<b>8 831,98</b>	<b>15,83</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>37 036,69</b>	<b>34 132,57</b>	<b>27 228,15</b>	<b>2 904,12</b>	<b>8,51</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>27 581,64</b>	<b>21 653,78</b>	<b>15 473,65</b>	<b>5 927,86</b>	<b>27,38</b>

(\*) La variation est calculée au prorata de la durée d'exercice

Voir l'attestation de l'expert comptable

CéléWatt  
**Société coopérative d'intérêt collectif SAS à capital  
variable**

# **Statuts**

Statuts de la Scic SAS à capital variable CéléWatt

## **PREAMBULE**

### **ORIGINE DE LA SOCIETE**

L'association loi 1901 « CéléWatt association » de préfiguration de la Scic CéléWatt a été constituée par acte sous seing privé en date du 3 mars 2016, déclarée à la sous-préfecture de Figeac (département du Lot) le 7 mars 2016, publiée au Journal Officiel le 19 mars 2016 et enregistrée à l'INSEE le 31 mars 2016 sous l'identifiant SIRET n°819 403 841 00011 (siège social : Mairie, 46320 Espagnac Sainte Eulalie).

### **FINALITE**

Les problématiques énergétiques et écologiques aux niveaux mondial, national et régional prennent une telle importance qu'on ne peut continuer à vivre sans se soucier de l'avenir de notre mode de vie actuel. Les modes de production et de consommation de l'énergie, en particulier, ne sont pas durables : les faire évoluer est nécessaire. La réduction programmée du recours aux énergies nucléaires et fossiles rend aujourd'hui incontournable le développement des énergies renouvelables d'origine non nucléaire et non fossile, parmi lesquelles l'énergie solaire. La recherche d'actions réalisables à notre niveau de citoyens est à l'origine de notre action. Des discussions avec les résidents de plusieurs communes de notre vallée ont montré qu'un projet local et citoyen de production d'énergie renouvelable pouvait intéresser nos concitoyens, désireux d'y participer s'il voyait le jour.

## **ORIENTATION GENERALE**

CéléWatt souhaite contribuer par tous moyens, dans le département du Lot et les départements limitrophes, et notamment dans la Vallée du Célé, au développement, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire :

- des énergies renouvelables et des économies d'énergie
- de structures œuvrant à favoriser les énergies renouvelables et les économies d'énergie
- d'actions, d'opérations et d'activités ayant pour finalité de favoriser les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Pour répondre à cette ambition, CéléWatt se fixe comme orientation générale la création d'une grappe de petites unités locales et citoyennes de production d'énergie renouvelable autour de la Vallée du Célé. Un modèle éthique et responsable de gestion de l'énergie

- qui s'appuie sur des unités de production locales à la taille des villages,
- qui rapproche les lieux de production des lieux de consommation
- qui relocalise les actions et les décisions au sein des territoires
- qui offre à chaque citoyen la possibilité d'investir dans des moyens de production

nous semble tracer l'avenir- s'il est appuyé bien sûr, en parallèle, par la promotion de comportements sobres en énergie et par l'assurance que chacun pourra satisfaire ses besoins de base en énergie. Mettre en œuvre ce modèle auprès des habitants de la Vallée du Célé et des causses environnantes est la tâche que s'est assignée la Scic CéléWatt.

## **OBJECTIFS SPECIFIQUES : CREATION DE PARCS**

L'objectif de la coopérative est de produire et vendre 1. de l'énergie d'origine solaire ou provenant d'autres sources renouvelables, 2. des services de substitution d'énergies d'origine nucléaire ou fossile par des énergies renouvelables, et 3. des services de réduction de consommation d'énergie :

- sur une base sociale et participative faisant appel aux citoyens investisseurs concernés par les aspects environnementaux, sociétaux et économiques de la transition énergétique, assurés de voir leur place et leur parole dûment prises en compte dans la conception comme dans la gestion du projet ; avec un souci constant de valorisation des savoir-faire des entreprises et artisans locaux ;
- avec un impact environnemental et paysager limité en s'inspirant des recommandations du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et du CAUE du Lot, et un recyclage des équipements en fin de projet, conformément à la loi ;
- de façon économiquement viable, avec une rentabilité interne suffisante pour protéger les capitaux immobilisés par les investisseurs citoyens et rémunérer correctement les avances qu'ils consentiront à la coopérative.

## **VALEURS**

Les valeurs portées par la Scic CéléWatt sont la protection de la capacité des générations futures à décider de leur avenir, notamment par le respect de la personne humaine et de l'environnement et la promotion des alternatives au modèle nucléaire+fossile ; et le développement d'une économie solidaire à travers un fonctionnement démocratique collégial et pluri-partenarial, rendu possible par la nature juridique choisie (Scic).



Nous insistons en particulier sur :

- la promotion de l'intérêt collectif au-delà des intérêts particuliers
- l'indépendance, notamment par la constitution progressive de réserves impartageables assurant à terme cette indépendance de l'entreprise (qui permettront aussi sa transmission solidaire entre générations de coopérateurs)
- la recherche de coopération avec les acteurs locaux, par un multi-sociétariat diversifié réunissant des acteurs pouvant avoir des préoccupations différentes (producteurs, consommateurs, associations, collectivités locales, etc.)
- la transparence, avec un fonctionnement démocratique répondant à la règle « 1 personne = 1 voix » au sein de chaque collège.

## **HISTORIQUE**

« CéléWatt association » a progressivement établi, entre avril et décembre 2016, les bases techniques, juridiques et financières d'un modèle de petite production solaire citoyenne. Elle a bénéficié pour cela de l'assistance de Catalis (incubateur d'innovation sociale en Midi-Pyrénées) pour le montage du projet, de la Scic Enercoop Midi-Pyrénées pour les volets administratif et financier de la production d'électricité photovoltaïque, de Quercy Énergies (agence locale de l'énergie) pour les aspects techniques de la production d'électricité solaire et du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy pour le diagnostic écologique du site.

Cette préparation trouve son aboutissement dans la création de la Scic CéléWatt.

Le choix de créer une coopérative locale pour la production d'électricité d'origine solaire a été fait en juin 2016 ; le choix d'un statut de type Scic (société coopérative d'intérêt collectif) a été fait en septembre 2016 et la décision de création de la Scic CéléWatt sous forme de SAS a été prise le 15 novembre 2016. La région Occitanie (anciennement Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées) et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) se sont engagées le 15 décembre 2016 à soutenir les projets de la Scic CéléWatt. CéléWatt association continuera ses activités en parallèle à celles de la Scic CéléWatt, y compris de soutien et d'appui à la Scic CéléWatt chaque fois que cela sera utile.

**Ainsi s'est développé le projet de créer une petite production d'électricité d'origine renouvelable sur les bords de la vallée : d'abord un parc « prototype » qui soit à la fois solaire, citoyen, local et de petite dimension, suivi, en cas de succès, de plusieurs autres projets du même type dans la Vallée du Célé et sur ses causses environnants. C'est notre proposition de créer ensemble une grappe de projets et (à terme) de services dans le domaine de l'énergie.**

**LES PREMIERS ASSOCIES ONT ETABLI AINSI QU'IL SUIT LES STATUTS :**

### **TITRE I**

FORME- DÉNOMINATION- OBJET- DURÉE- SIÈGE SOCIAL

Article 1 – Forme

Il est formé entre les titulaires des parts sociales ci après créées et de celles qui le seront ultérieurement une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Scic), société par actions simplifiée (SAS) à capital variable, régie par les présents statuts et par les dispositions de :

- la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération,
- le décret n° 2002-241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif,
- la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.
- les articles L.231-1 à L.231-8 du Code de commerce applicables aux sociétés à capital variable,
- le livre II du Code de commerce ainsi que le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales codifié dans la partie réglementaire du Code de commerce,
- les présents statuts.

#### Article 2- Dénomination

La société est dénommée CéléWatt.

Dans tous ses actes et documents, cette dénomination devra être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société coopérative d'intérêt collectif, par actions simplifiée et à capital variable » ou du sigle « Scic SAS à capital variable ».

#### Article 3 – Objet

L'activité principale de CéléWatt est la production et la vente d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables ainsi que toute activité favorisant la substitution d'énergie d'origine fossile ou fissile par une énergie renouvelable ainsi que la transition énergétique.

CéléWatt pourra réaliser tout investissement mobilier ou immobilier, effectuer toutes opérations directes ou indirectes, civiles, commerciales, industrielles ou de crédit, dans le respect des objectifs qu'elle s'est assignée. Elle pourra, si pertinent, prendre des participations au capital d'entreprises de son choix.

#### Article 4- Durée

La durée de la Scic est fixée à quatre-vingt dix neuf (99) ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### Article 5- Siège social

Le siège social est fixé à : Le Bourg 46320 ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE. Il peut être transféré sur décision du Conseil d'Administration, ratifié par la plus proche Assemblée Générale ordinaire des associés.

## **TITRE II**

### CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

#### Article 6- Capital social initial

Le capital social est constitué par les apports en numéraires d'au moins 3 catégories d'associés.

Le capital souscrit et intégralement libéré constaté lors de l'assemblée constitutive du 23 mai 2017.

s'élève à 2500 € (deux mille cinq cents euros), soit 25 parts de 100 € (cent euros) chacune, non numérotées. Il a été déposé sur un compte ouvert auprès du Crédit Coopératif, agence de Toulouse.

Le capital souscrit et intégralement libéré constaté lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2021 s'élève à 335 500 € (trois cent trente-cinq mille cinq cents euros), soit 3355 parts de 100 € (cent euros) chacune, non numérotées.

#### Article 7- Variabilité du capital

Le capital est variable. Il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés, soit par l'admission de nouveaux associés, soit par augmentation de la valeur de la part. Il peut diminuer à la suite de démissions, décès ou exclusions, ou remboursements dans les limites et conditions prévues aux articles 8 et 15.

#### Article 8- Capital minimum

Le capital ne peut être réduit au-dessous du quart du capital le plus élevé atteint depuis la constitution de la société.

Par application de l'article 7 de la loi du 10 septembre 1947 modifié par la loi n° 2008-679 du 3 juillet 2008, les coopératives constituées sous forme de sociétés à capital variable régies par les articles L.231-1 et suivants du Code de commerce ne sont pas tenues de fixer dans leurs statuts le montant maximal que peut atteindre leur capital.

#### Article 9- Parts sociales : souscription et transmission

##### 9.1- Valeur nominale

La valeur des parts sociales est uniforme. Elle est fixée initialement à 100 € (cent euros). Elle peut être modifiée par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration.

##### 9.2- Souscription et libération

Toute souscription de parts donne lieu à l'établissement d'un bulletin de souscription, signé en 2 exemplaires originaux dont l'un est conservé par l'associé ou le futur associé.

La responsabilité de chaque associé est limitée à la valeur des parts qu'il a souscrites ou acquises. Les parts sont nominatives et indivisibles. La société ne reconnaît qu'un propriétaire pour chacune d'elle.

#### 9.3- Transmission et annulation

Les parts sociales ne sont transmissibles qu'entre associés après approbation de la cession par le Conseil d'Administration.

Les parts des associés démissionnaires, exclus ou décédés sont annulées. Les sommes qu'elles représentent sont assimilées à des créances ordinaires et remboursées dans les conditions prévues à l'article 15. Aucun retrait ou annulation de parts ne peut être effectué s'il a pour conséquence de faire descendre le capital social en deçà du seuil prévu à l'article 8.

#### Article 10 – Avances en comptes courants d'associés

Les associés peuvent, dans le respect de la réglementation en vigueur, mettre à la disposition de la société toutes sommes dont celle-ci peut avoir besoin sous forme d'avances en comptes courants d'associés.

Les montants et les conditions de mise à disposition et de retrait de ces avances sont déterminés d'un commun accord entre l'associé intéressé et le Conseil d'Administration, dans le respect des limites légales.

### TITRE III

#### ASSOCIES- ADMISSION- RETRAIT

#### Article 11 – Catégories d'associés

Peut être associé toute personne physique ou morale ayant un intérêt dans l'activité ou souhaitant contribuer au développement de l'activité de la Scic et souscrivant au moins une part sociale. Chaque associé relève d'une, et une seule, catégorie en fonction de son apport aux activités de la Scic. L'ensemble des catégories crée le multi-sociétariat, caractéristique d'une Scic.

Catégorie	Description
Producteurs	Personnes physiques apportant activement leurs compétences et leur engagement temporel pour le développement des activités de la Scic
Citoyens coopérateurs	Personnes physiques bénéficiant des activités de la Scic et contribuant à son développement par leur apport au capital
Acteurs territoriaux	Personnes morales apportant activement leurs compétences et leur engagement temporel pour le développement des activités de la Scic et collectivités publiques
Partenaires	Personnes morales à caractère privé bénéficiant des activités de la Scic et contribuant à son développement par leur apport au capital

#### Article 12 – Affectations

Le choix d'affectation de chaque associé à une catégorie relève du Conseil d'Administration, aussi compétent pour décider du changement de catégorie.

La création de nouvelles catégories, comme la modification de ces catégories, est décidée par une Assemblée Générale extraordinaire sur proposition du Conseil d'administration.

#### Article 13- Modalités d'admission et souscription de parts supplémentaires

Une personne physique ou morale souhaitant devenir associé doit présenter sa candidature par écrit au Conseil d'Administration en indiquant la catégorie à laquelle elle souhaite appartenir. Le Conseil accepte ou refuse la candidature, sans devoir motiver sa décision. En cas de rejet de sa candidature, le candidat peut renouveler celle-ci tous les ans.

Tout candidat devient effectivement associé le jour où il libère intégralement ses parts souscrites. Sa candidature emporte acceptation des statuts de la Scic.

Le conjoint d'un associé n'a pas, en tant que conjoint, la qualité d'associé.

Tout associé peut formuler auprès du Conseil d'Administration une demande de souscription de parts

supplémentaires. Cette demande est traitée de la même manière que les demandes d'admission.

#### Article 14- Perte de la qualité d'associé

La qualité d'associé se perd par :

- démission, notifié par écrit au Président du Conseil d'Administration,
- décès de l'associé personne physique ou dissolution ou liquidation de l'associé personne morale,
- exclusion prononcée par l'Assemblée Générale ordinaire après avis motivé du Conseil d'Administration constatant le préjudice matériel ou moral causé par un associé à la Scic. Une convocation spécifique est adressée à l'associé l'invitant à présenter son point de vue devant l'assemblée, son absence étant sans effet sur la délibération.

#### Article 15- Remboursement des parts

En cas de perte de la qualité d'associé ou de remboursement partiel demandé par un associé, le montant du capital à rembourser est arrêté à la date de clôture de l'exercice au cours duquel la demande ou la perte sont devenues effectives. Les associés ont droit au remboursement du montant nominal de leurs parts, déduction faite des éventuelles pertes apparaissant à la clôture de l'exercice.

Les remboursements ont lieu dans l'ordre chronologique où ont été enregistrées les pertes de la qualité d'associé ou les demandes de remboursement partiel. Ils ne peuvent avoir pour effet de réduire le capital à un montant inférieur au minimum prévu à l'article 8. Dans ce cas, l'annulation et le remboursement des parts ne sont effectués qu'à concurrence de souscriptions nouvelles permettant de maintenir le capital au moins à ce minimum.

## TITRE IV

### COLLEGES

#### Article 16- Rôle et Fonctionnement

Les collèges ont pour fonction de maintenir l'équilibre entre les groupes d'associés. A la création de la Scic, il est institué 4 collèges disposant, lors des assemblées générales, des droits de vote suivants :

Collège	Description	Droits de votes	Nombre maximum de sièges au CA	Nombre minimum de sièges au CA
Producteurs	Personnes physiques apportant activement leurs compétences et leur engagement temporel pour le développement des activités de la Scic	41%	7	3
Citoyens coopérateurs	Personnes physiques bénéficiant des activités de la Scic et contribuant à son développement par leur apport au capital	35%	5	2
Acteurs territoriaux	Personnes morales apportant activement leurs compétences et leur engagement temporel pour le développement des activités de la Scic et collectivités publiques	14%	4	1
Partenaires	Personnes morales à caractère privé bénéficiant des activités de la Scic et contribuant à son développement par leur apport au capital	10%	2	0

Lors de son admission, chaque associé est affecté à un collège par le Conseil d'Administration. Aucun associé ne peut relever de plusieurs collèges.

Chaque associé dispose d'une voix au sein de son collège. Lors des votes en Assemblée Générale, les délibérations sont examinées et votées à la majorité simple au sein de chaque collège séparément. Le résultat du vote pour chaque collège est ensuite affecté du pourcentage des droits de vote prévu pour ce collège (pondération majoritaire) puis additionné à ceux des autres collèges pour constituer le vote de l'Assemblée Générale.

Les membres des collèges peuvent se réunir entre eux, à leurs frais. Ces réunions ne constituent pas des assemblées

générales et leurs délibérations n'engagent pas la coopérative.

## **TITRE V**

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Article 17- Conseil d'Administration

La Scic est administrée par un Conseil composé de six administrateurs au moins et de dix-huit administrateurs au plus, associés, élus à la majorité simple de l'Assemblée Générale ordinaire.

Les collectivités publiques et leurs groupements ne peuvent avoir comme représentant qu'un élu.

L'organisation et la présentation des candidatures est arrêtée par le Conseil et transmise au plus tard avec la convocation à l'Assemblée Générale.

#### Article 18 – Élections et exercice des fonctions d'administrateur

La durée des fonctions des administrateurs est de 4 ans.

Le Conseil d'Administration est renouvelable par moitié tous les 2 ans. Le renouvellement a lieu par ordre d'ancienneté de nomination.

Les fonctions d'administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent les mandats.

Le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

En cas de vacance par suite de décès ou de démission, le Conseil peut pourvoir au remplacement provisoire du membre manquant en cooptant un associé pour le temps de mandat qui restait à courir. Si le nombre des administrateurs devient inférieur à six, les administrateurs restants doivent réunir immédiatement une Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement, en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Les frais engendrés par les fonctions d'administrateurs peuvent être remboursés sur justificatifs.

#### Article 19.- Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil se réunit au moins 2 fois par an. Il est convoqué par son Président ou la moitié de ses membres. La moitié au moins des membres doivent être présents ou représentés pour qu'une délibération soit valide.

Le Conseil recherche le consensus pour ses délibérations. En cas de recours au vote, les délibérations sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Il est tenu :

- un registre de présence signé à chaque séance par les membres présents, tant pour eux-mêmes que pour ceux qu'ils peuvent représenter

- un registre des procès-verbaux, lesquels sont signés par le Président. Un autre membre doit également signer le procès-verbal.

Un administrateur absent peut se faire représenter par un autre administrateur. Aucun administrateur ne peut détenir plus de deux mandats de représentation. Un administrateur absent et non représenté à 2 conseils consécutifs est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs, ainsi que toute personne participant aux réunions du Conseil, sont tenus à une obligation de discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et des données signalées comme telles par le Président.

#### Article 20- Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires la concernant. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il autorise les cautions, avals et garanties, les conventions entre la société et un administrateur. Il décide la constitution et les attributions de comités ou groupes de travail, la cooptation éventuelle d'administrateurs, le choix entre les modalités d'exercice de la direction générale de la société.

Il fixe la date de convocation, l'ordre du jour et les modalités des assemblées générales et des votes. Il met à disposition des associés les informations qui leur sont dues, établit les comptes annuels, l'inventaire et les rapports aux assemblées. Il propose le transfert de siège social et instruit les demandes d'admission de nouveaux associés, de

souscription de parts supplémentaires par des associés et l'exclusion éventuelle d'un associé.

#### Article 21- Président

Le Conseil choisit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique.

Il est nommé pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, est rééligible et peut être révoqué à tout moment par le Conseil par un vote à la majorité simple des membres présents ou représentés, à l'exclusion du membre concerné.

Le Président est le garant du fonctionnement coopératif de la société. Il assure la coordination de l'ensemble des activités et représente la société à l'égard de tiers.

Il peut, en accord avec le Conseil, confier tous mandats spéciaux à toutes personnes, appartenant ou non au Conseil, pour un ou plusieurs objets déterminés.

Dans le cas où le Président serait dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un administrateur. Cette délégation doit toujours être donnée pour un périmètre défini et un temps limité. Si le Président est dans l'incapacité d'effectuer lui-même cette délégation, l'administrateur le plus âgé peut y procéder dans les mêmes conditions.

#### Article 22 – Direction générale

La Direction générale est assumée, sur décision du Conseil d'Administration, soit par le Président soit par un autre personne désignée Directeur général parmi les associés.

Le conseil fixe une durée du mandat du Directeur général qui ne peut excéder celle du mandat du Président, détermine sa rémunération au titre de son mandat social et, le cas échéant, limite ses pouvoirs.

Le Directeur général doit être âgé de moins de soixante-cinq ans à sa nomination.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil.

La démission, le non-renouvellement ou la révocation des fonctions de Directeur général ne porte pas atteinte au contrat de travail éventuellement conclu par l'intéressé avec la Scic.

## **TITRE VI**

### ASSEMBLEES GENERALES- DISPOSITIONS COMMUNES ET GENERALES

#### Article 23- Nature des assemblées

Les assemblées générales sont ordinaire annuelle, ordinaire réunie extraordinairement ou extraordinaire.

#### Article 24- Dispositions communes aux différentes assemblées

##### 24.1 Composition

L'assemblée générale se compose de tous les associés. Les votes se font par collèges.

##### 24.2 Convocation

La première convocation de toute assemblée générale est adressée aux associés au plus tard quinze jours à l'avance, indifféremment par courrier électronique ou postal.

##### 24.3 Ordre du jour

L'ordre du jour est commun à tous les collèges. Y sont portées les propositions du Conseil et celles qui auraient été communiquées au Conseil vingt jours au moins à l'avance par un collège d'associés.

##### 24.4 Bureau

L'assemblée est présidée par le Président du Conseil ou par l'un des administrateurs choisi par le Conseil. Le bureau de l'assemblée est composé du président de séance, de deux scrutateurs et d'un secrétaire, acceptants et choisis parmi les associés.

##### 24.5 Feuille de présence

Il est tenu une feuille de présence comportant, par collège, les nom, prénom et domicile des associés, et le nombre de pouvoirs dont ils disposent. Elle est signée par tous les associés présents, tant pour eux-mêmes que pour ceux qu'ils peuvent représenter.

##### 24.6 Quorum

Le quorum requis est, sur première convocation, du quart des associés. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée est convoquée. Elle doit se tenir au plus tôt sept jours après l'envoi de la convocation. Elle délibère valablement quel que soit le nombre d'associés présents ou représentés, mais seulement sur le même ordre du jour que lors de la première convocation.

#### 24.7 Délibérations

Il ne peut être mis en délibération que les questions portées à l'ordre du jour, mais l'assemblée peut, à tout moment, voter la révocation d'un administrateur, même si la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

#### 24.8 Votes

Les votes sont effectués à bulletins secrets. Ils peuvent être recueillis par internet dans le respect des lois en vigueur. Les résultats des votes et délibérations de chaque collège sont rapportés à l'assemblée générale selon les règles de vote prévues à l'article 16.

#### 24.9 Droits de vote et représentation

Chaque associé a droit de vote dans toutes les assemblées avec une voix. En cas d'empêchement de participer à l'assemblée générale, il peut se faire représenter par un autre associé du même collège.

Un associé présent peut représenter jusqu'à 8 autres associés.

#### 24.10 Procès-verbaux

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux portés sur un registre spécial coté et paraphé.

#### 24.11 Effet des délibérations

L'assemblée générale régulièrement convoquée et constituée représente l'universalité des associés de chaque collège et ses décisions obligent même les absents, incapables ou dissidents.

#### Article 25- Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle est convoquée par le Conseil. Elle se tient dans les six mois de la clôture de l'exercice. Les décisions doivent y être prises par une majorité représentant plus de la moitié des votes exprimés selon les règles de vote prévues à l'article 16. .

L'Assemblée Générale exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et notamment :

- approuve ou redresse les comptes,
- fixe les orientations générales de la société,
- ratifie la répartition des excédents proposée par le Conseil,
- élit, et éventuellement révoque, les membres du Conseil d'Administration,
- approuve le Règlement intérieur et ses modifications, proposés par le Conseil
- donne au Conseil les autorisations nécessaires au cas où les pouvoirs de celui-ci seraient insuffisants.

#### Article 26- Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement

L'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement se réunit selon les mêmes modalités qu'une Assemblée Générale ordinaire. Elle examine les questions dont la solution ne souffre pas d'attendre la prochaine Assemblée Générale annuelle.

#### Article 27 – Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale extraordinaire est convoquée par le Conseil. Les décisions doivent y être prises par une majorité représentant les deux tiers des votes exprimés selon les règles de vote prévues à l'article 16.

L'Assemblée Générale extraordinaire peut :

- modifier les statuts de la société ;
- transformer la Scic en une autre société coopérative ;
- décider sa dissolution anticipée ou sa fusion avec une autre société coopérative ;
- modifier la valeur nominales des parts sociales.

## **TITRE VII**

### COMMISSAIRES AUX COMPTES- REVISION COOPERATIVE

#### Article 28- Révision coopérative

La Scic fera procéder tous les 5 ans à la révision coopérative prévue dans les conditions fixées par l'article 13 du décret n° 2002-241 du 21 février 2002.

## **TITRE VIII**

## COMPTES SOCIAUX- RÉPARTITION DES EXCEDENTS DE GESTION

### Article 29- Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Toutefois, le premier exercice commencera à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés pour se terminer le 31 décembre 2017.

Les actes accomplis pour son compte pendant la période de formation et repris par la société seront rattachés à cet exercice.

### Article 30- Documents sociaux

Inventaire, bilan et compte de résultats sont présentés à l'assemblée en même temps que le rapport du Président.

### Article 31- Excédents nets

Les excédents nets de gestion sont constitués par les produits de l'exercice majorés des produits exceptionnels et sur exercices antérieurs et diminués des frais, charges, amortissements, provisions et impôts afférents au même exercice, ainsi que des pertes exceptionnelles ou sur exercices antérieurs et des reports déficitaires antérieurs.

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle décide de l'affectation des résultats de l'exercice précédent, sur proposition du Conseil, avec obligation de respecter les règles suivantes :

- 15 % sont affectés à la réserve légale, qui reçoit cette dotation jusqu'à ce qu'elle soit égale au montant le plus élevé atteint par le capital,
- 50 % du montant encore disponible sont affectés à la réserve statutaire.
- sur le reste diminué de la part des aides publiques reçues affectée à l'exercice, il peut être distribué un intérêt aux parts sociales sous forme de dividendes.

Les dividendes distribués le sont au prorata du nombre de parts sociales détenues par les sociétaires. Leur paiement se fait dans les conditions arrêtées par le Conseil d'Administration.

### Article 32- Impartageabilité des réserves

Les réserves ne peuvent jamais ni être incorporées au capital et donner lieu à la création de nouvelles parts ou à l'élévation de la valeur nominale des parts, ni être utilisées pour libérer les parts souscrites ni être distribuées directement ou indirectement aux associés.

### Article 33- Politique de rémunération

En situation d'emploi de salariés, la politique de rémunération de l'entreprise satisfait aux deux conditions suivantes :

1/ la moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux 5 salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à 7 fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance, ou du salaire minimum de branche si ce dernier est supérieur,

2/ les sommes versées, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux rémunéré n'excèdent pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à 10 fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance, ou du salaire minimum de branche si ce dernier est supérieur.

## **TITRE IX**

### DISSOLUTION- LIQUIDATION- CONTESTATION

#### Article 34- Perte de la moitié du capital social

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, l'actif net devient inférieur à la moitié du capital social, le Président doit convoquer une assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société ou d'en poursuivre l'activité. La résolution de l'assemblée est rendue publique.

#### Article 35- Expiration de la société – Dissolution

A l'expiration de la société, si la prorogation n'est pas décidée, ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale



extraordinaire règle la liquidation conformément à la loi et nomme un ou plusieurs liquidateurs. Après l'extinction du passif et paiement des frais de liquidation et, s'il y a lieu, des répartitions différées, les associés n'ont droit qu'au remboursement de la valeur nominale de leurs parts, sous déduction, le cas échéant, de la partie non libérée de celles-ci. Le bonus de liquidation sera attribué par décision de l'Assemblée Générale, soit à d'autres Scic, soit à d'autres structures ayant la même vocation.

#### Article 36- Arbitrage

Toutes contestations qui pourraient s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les associés ou anciens associés et la société, soit entre les associés ou anciens associés eux-mêmes, soit entre la société et une autre société coopérative d'intérêt collectif ou de production, au sujet des affaires sociales, notamment de l'application des présents statuts et tout ce qui en découle, ainsi qu'au sujet de toutes affaires traitées entre la société et ses associés ou anciens associés ou une autre coopérative, seront soumises à l'arbitrage de la commission d'arbitrage des SCOP, sous réserve de l'adhésion de la Scic à la Confédération Générale des sociétés coopératives de production emportant adhésion au règlement de cette commission d'arbitrage.

Les sentences arbitrales sont exécutoires, sauf appel devant les juridictions compétentes.

Pour l'application du présent article, tout associé doit faire élection de domicile dans le département du siège et toutes assignations ou significations sont régulièrement données à ce domicile. A défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au parquet de M. Le Procureur de la République, près le tribunal de grande instance du siège de la Société.

## **TITRE X**

### IMMATRICULATION – ACTES ANTÉRIEURS- NOMINATION DES PREMIERS ORGANES

#### Article 37- Immatriculation

La société jouira de la personnalité morale à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

#### Article 38- Mandat pour les actes à accomplir

Dès à présent, les soussignés décident la réalisation immédiate, pour le compte de la société, de différents actes et engagements. A cet effet, tout pouvoir est expressément donné à Dominique GUERREE, associé, à l'effet de réaliser lesdits actes et engagements jusqu'à la date de l'immatriculation de la société. Ils seront repris par la société dès son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés et seront considérés comme ayant été accomplis par elle depuis leur origine.

#### Article 39- Nomination des premiers administrateurs

Sont désignés comme premiers administrateurs Mathias AUTESSERRE, Philippe BAGREAUX, Bernard CAISSO, Bertrand DELPEUCH, Dominique GUERREE, Maïté NIEL, Johann VACANDARE, Jean-Luc VALLET.

Fait à Brengues, le 23 mai 2017

En 7 originaux, dont 3 pour l'enregistrement, la société, le dépôt au RCS de Cahors.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement intérieur définit les principes et règles de gouvernance de CéléWatt, Scic SAS à capital variable.

### A. PRINCIPE DE COMMUNICATION

La vie démocratique de la coopérative est encouragée par une circulation active de l'information., entre administrateurs et avec les associés. La confidentialité est limitée aux seuls éléments de gestion, sous la responsabilité du conseil d'administration.

### B. PRINCIPE DE COLLEGIALITE

Les instances décisionnaires de la Scic veillent à favoriser la collégialité en :

- privilégiant la décision par consensus puis, à défaut, par consentement puis, à défaut, par vote après expression des points de vue ;
- organisant un accès collectif à l'information essentielle pour le suivi de la coopérative : stockage des documents sur un nuage accessible via un mot de passe partagé, boîte courriel principale commune, site web à administrateurs multiples ;
- appliquant le principe des " six yeux " avant toute publication : l'auteur d'un document doit avoir recueilli l'accord d'au moins 2 autres membres de l'instance concernée avant de pouvoir assumer l'existence d'un consensus et publier le document ;
- assurant une parole publique collective en s'exprimant à plusieurs ou , en cas d'intervention individuelle, en se limitant à 3 consécutives avant de se déporter en transférant la demande vers un autre membre élu.

### C. PRINCIPE D'INDEPENDANCE

Dans un esprit d'indépendance des décisions d'investissement, le conseil d'administration n'accueillera pas au sociétariat une société susceptible d'offrir ses services pour la construction de parcs solaires. Si une telle demande de sociétariat est examinée en conseil d'Administration, la réponse apportée devra être documentée et figurer au procès-verbal.

### D. PRINCIPE DE TRANSPARENCE

Dans un esprit de transparence des décisions, les membres des instances décisionnaires établissent une « déclaration d'intérêts », publiée sur le site de la Scic et mise à jour chaque fois que nécessaire. En cas d'échanges économiques entre la Scic et un associé, l'activité concernée et les raisons de ce choix devront figurer au procès-verbal.

#### **Article 1 : Votes en assemblée générale**

Pour chaque assemblée générale, un président de séance est désigné au sein de chaque collège par les membres présents ou représentés de ce collège, sur proposition du conseil d'administration. A défaut d'accord, le plus âgé des membres présents d'un collège est désigné comme président de séance.

En cas d'absence de majorité simple lors d'un vote au sein d'un collège, la voix du président de séance est prépondérante. Celui-ci ne peut s'abstenir afin d'éviter toute situation de blocage.

#### **Article 2 : conseil d'administration**

2.1 Élection et mandats : conformément aux statuts, la Scic est administrée par un conseil d'administration composé de six administrateurs au moins et de dix-huit administrateurs au plus, nommés au scrutin secret et à la majorité simple des suffrages par l'assemblée générale ordinaire. Chaque associé vote pour l'ensemble des candidats et pas seulement pour ceux de sa catégorie d'appartenance.

Tout associé peut présenter sa candidature au conseil d'administration au plus tard trente jours avant la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur sa composition. Les candidats devront présenter leur candidature par écrit .

Lors du scrutin, en cas d'égalité de voix entre plusieurs candidats, la priorité sera donnée à l'administrateur du genre le moins représenté au conseil. Si ce critère ne suffit pas, la priorité sera donnée à l'administrateur ayant effectué le moins d'années de mandat dans la Scic. Si ce critère ne suffit encore pas, il sera procédé à un tirage au sort entre les candidats concernés. Chaque administrateur élu doit être à jour de son engagement de souscription.

La durée des fonctions des administrateurs est de 4 (quatre) ans, renouvelables par moitié tous les 2 (deux) ans. L'ordre de première sortie est déterminé par volontariat ou tirage au sort effectué en séance du conseil. En cas de nombre impair, le nombre des premiers sortants est arrondi à l'inférieur.

Les administrateurs ne peuvent faire plus de 10 années de mandat consécutives.

Pour tout siège d'administrateur vacant, le conseil d'administration peut coopter un candidat en attendant l'organisation de l'élection lors de l'assemblée générale la plus proche.

2.2 Désignation des membres lors de l'assemblée générale : l'organisation de la présentation des candidatures est arrêtée par le conseil d'administration et transmise au plus tard avec la convocation à l'assemblée générale durant laquelle se déroule le vote.

Pour favoriser la représentation la plus large des associés, il sera recherché d'avoir progressivement un conseil d'administration d'au moins 15 personnes au moins composé de :

- 6 membres issus du collège « producteurs »,
- 5 membres issus du collège « citoyens coopérateurs »,
- 3 membres issus du collège « acteurs territoriaux », dont au moins 1 représentant les « collectivités publiques »,
- 1 membre issu du collège « partenaires ».

L'organisation du vote tient compte de la composition ci-dessus :

- chaque associé vote au maximum pour autant de candidats par catégorie que défini ci-dessus ;
- s'il y a plus de candidats que de sièges prévus pour une catégorie, les candidats sont classés et sélectionnés en fonction du % (pourcentage) de votes obtenu en appliquant la pondération fixée pour chaque collège de vote ;
- s'il y a moins de candidats que de sièges, les candidats doivent recevoir au minimum 50% des votes exprimés pour être élus.

2.3 Règles de fonctionnement : le conseil d'administration :

- veille à la rédaction rapide du procès-verbal de chaque réunion du conseil et organise sa validation par tous les participants ; le procès-verbal est signé par le président du conseil d'administration et au moins un autre administrateur ;
- tient à la disposition de l'ensemble des associés le compte-rendu des réunions, purgé le cas échéant des informations à caractère confidentiel ;
- choisit en son sein 2 à 4 vice-présidents ;
- propose autant que de besoin des mises à jour du règlement intérieur en vue de leur adoption lors de la prochaine assemblée générale.

Conformément aux statuts, il recherche le consensus pour ses délibérations. En cas de recours au vote, ses délibérations sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

### **Article 3 : Comité de Gestion**

La Scic, n'ayant pas de directeur général salarié à sa création, établit un comité de gestion, issu du conseil d'administration et chargé, en appui du président, de la direction générale et de la gestion opérationnelle de la coopérative au jour le jour.  
En cas de recrutement d'un salarié en charge de la gestion de la Scic, le règlement intérieur sera revu.

3.1 Désignation des membres : le comité de gestion est composé du président, des vice-présidents et de 1 à 7 membres désignés par le conseil d'administration. Il se réunit autant que de besoin, si possible une fois chaque mois sans conseil d'administration.

3.2 Règles de fonctionnement : le comité de gestion :

- organise l'instruction des dossiers en faisant appel au besoin aux compétences disponibles parmi les associés ;
- instruit les propositions d'investissements, d'emprunts et plus généralement tout engagement de la coopérative allant au delà de la gestion courante et les soumet à l'approbation du conseil d'administration;
- veille à la mise en place, l'amélioration régulière et le respect de procédures opérationnelles concernant le fonctionnement de la Scic.

Le comité de gestion informe régulièrement le conseil d'administration de ses activités.

## **Article 4 : Vie coopérative**

La participation des associés à la vie de la Scic est un élément essentiel de son fonctionnement.

4.1 Groupes de travail : les groupes de travail , créés à l'initiative du conseil d'administration, peuvent être :

- par projet , pour évaluer la faisabilité technique, environnementale et financière d'un projet puis suivre sa réalisation ;
- par thème, pour étudier tout aspect de la vie de la coopérative avant une prise de décision par le conseil d'administration.

Chaque groupe de travail est animé par un membre du conseil d'administration et comprend au minimum 3 associés. Il rend compte de son activité au conseil d'administration.

4.2 Autres formes de bénévolat : les associés peuvent participer bénévolement à l'activité de la Scic, notamment pour y apporter des compétences complémentaires à celles des administrateurs.

4.3 Défraiements : les frais d'un associé peuvent, sous réserve d'avoir reçu l'accord préalable explicite d'un membre du conseil compétent en matière de budget, être remboursés sur base de justificatifs ou, pour les frais kilométriques, d'un état des trajets effectués et de leur motif, sur la base d'un tarif de 0,31 c€/km.

Toutefois les frais de déplacements relatifs à l'assistance aux assemblées générales ne sont pas remboursés.

## SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES : MINEUR

Souscripteur mineur Nom..... Prénom .....  Garçon  Fille  
Né(e) le ..... à ..... N° dépt ..... Adresse .....  
Code postal ..... Commune..... Courriel (facultatif).....

Tuteur légal 1 : je soussigné(e),	Mme <input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/>	Tuteur légal 2 : je soussigné(e),	Mme <input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/>
Nom .....		Nom .....	
Prénom .....		Prénom .....	
Né(e) le.....		Né(e) le.....	
à .....	N° dépt .....	à .....	N° dépt .....
Adresse .....		Adresse : .....	
Code postal.....	Commune .....	Code postal .....	Commune .....
Tél .....	/.....	Tél .....	/.....
Courriel .....		Courriel .....	

Ayant pris connaissance du Document d'information synthétique, déclarons :

souhaiter devenir sociétaire de la Scic CéléWatt ou  être déjà sociétaire de la Scic CéléWatt

vouloir souscrire au capital de la Scic SAS à capital variable CéléWatt :

..... parts x 100 € = .....€ (en chiffres) ..... € (en lettres)

(de préférence) faire un virement sur le compte de CéléWatt au Crédit Coopératif **IBAN** : FR76 4255 9100 0008 0193 5829 312 **Code BIC** : CCOPFRPPXXX ou  joindre un chèque à l'ordre de CéléWatt

souhaiter appartenir à la catégorie de sociétaires « citoyens coopérateurs ». Sous réserve que la banque ait confirmé la libération du montant souscrit, vous deviendrez formellement sociétaire lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

reconnaître avoir pris connaissance des statuts de la Scic, de l'envoi par courriel des convocations, documents d'information et procédures de vote. Je m'engage à informer la Scic de tout changement d'adresse courriel.

être informé que la présente offre au public ne fait pas l'objet d'un prospectus visé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et que mon investissement comporte des risques de perte partielle ou totale de capital.

établir ce document en 2 exemplaires dont un retourné à CéléWatt, Le bourg, 46320 ESPAGNAC STE EULALIE.

Le..... à .....

### Signatures souscripteur (facultatif) et tuteur(s) (obligatoire)

*Les informations communiquées sont uniquement enregistrées pour le traitement de votre demande et pour la participation à la vie de la SCIC SAS (convocation aux AG, envoi de la Lettre d'information...).*

Pour en savoir plus, consulter [celewatt.fr](http://celewatt.fr) ou contacter-nous à [contact@celewatt.fr](mailto:contact@celewatt.fr)

#### Réservé Scic SAS

N° sociétaire .....

Réf. Paiement .....

Date Valeur .....

## SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES : PERSONNE MORALE

### PERSONNE MORALE : je soussigné(e),

Forme juridique : .....

Dénomination : .....

Représentant légal (nom, prénom): .....

Agissant en qualité de : .....

N. SIRET : ..... N °APE : .....

Siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... / .....

Courriel : .....

Ayant pris connaissance du Document d'information synthétique et de ses documents liés, déclare :

souhaiter devenir sociétaire de la Scic CéléWatt OU  être déjà sociétaire de la Scic CéléWatt

vouloir souscrire au capital de la Scic SAS à capital variable CéléWatt :

..... parts x 100 € = .....€ (en chiffres) ..... € (en lettres).

(de préférence) faire un virement sur le compte de CéléWatt **IBAN** : FR76 4255 9100 0008 0193 5829 312

**Code BIC** : CCOPFRPPXXX OU  joindre un chèque à l'ordre de CéléWatt

souhaiter appartenir à la catégorie  « acteurs territoriaux » (y inclus les collectivités territoriales) OU  « partenaires ». Sous réserve que la banque ait confirmé la libération du montant souscrit, vous deviendrez formellement sociétaire lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

reconnaître avoir pris connaissance des statuts de la Scic, de l'envoi par courriel des convocations, documents d'information et procédures de vote. Je m'engage à informer la Scic de tout changement d'adresse courriel.

être informé que la présente offre au public ne fait pas l'objet d'un prospectus visé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et que mon investissement comporte des risques de perte partielle ou totale de capital.

établir ce document en 2 exemplaires dont un retourné à CéléWatt, Le bourg, 46320 ESPAGNAC STE EULALIE

Le ..... à .....

### Signature et cachet

*CéléWatt protège vos données personnelles : les informations communiquées sont uniquement enregistrées pour le traitement et le suivi de votre demande ainsi que pour la participation à la vie de la SCIC SAS CéléWatt (convocation aux AG, abonnement à la Lettre d'information...).*

Pour en savoir plus, consulter [celewatt.fr](http://celewatt.fr) ou contacter-nous à [contact@celewatt.fr](mailto:contact@celewatt.fr)

#### Réservé Scic SAS

N° sociétaire .....

Réf. Paiement .....

Date Valeur .....

## SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES : PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné(e), Mme  Mr  Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le .....

à ..... N° dépt : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... / .....

Courriel (bien lisible) : .....

Ayant pris connaissance du Document d'information synthétique et de ses documents liés, déclare :

souhaiter devenir sociétaire de la Scic CéléWatt ou  être déjà sociétaire de la Scic CéléWatt

vouloir souscrire au capital de la Scic SAS à capital variable CéléWatt :

..... parts x 100 € = .....€ (en chiffres) ..... € (en lettres)

(de préférence) faire un virement sur le compte de CéléWatt au Crédit Coopératif

**IBAN** : FR76 4255 9100 0008 0193 5829 312 **Code BIC** : CCOPFRPPXXX

ou  joindre un chèque à l'ordre de CéléWatt

souhaiter appartenir à la catégorie de sociétaires « citoyens coopérateurs ». Sous réserve que la banque ait confirmé la libération du montant souscrit, vous deviendrez formellement sociétaire lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

reconnaître avoir pris connaissance des statuts de la Scic, de l'envoi par courriel des convocations, documents d'information et procédures de vote. Je m'engage à informer la Scic de tout changement d'adresse courriel.

être informé que la présente offre au public ne fait pas l'objet d'un prospectus visé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et que mon investissement comporte des risques de perte partielle ou totale de capital.

établir ce document en 2 exemplaires dont un retourné à CéléWatt, Le bourg, 46320 ESPAGNAC STE EULALIE

Le ..... à .....

Signature

Réservé Scic SAS

N° sociétaire .....

Réf. Paiement .....

Date Valeur .....

*CéléWatt protège vos données personnelles : les informations communiquées sont uniquement enregistrées pour le traitement et le suivi de votre demande ainsi que pour la participation à la vie de la SCIC SAS CéléWatt (convocation aux AG, abonnement à la Lettre d'information...).*

Pour en savoir plus, consulter [celewatt.fr](http://celewatt.fr) ou contacter-nous à [contact@celewatt.fr](mailto:contact@celewatt.fr)

CéléWatt - Scic SAS à capital variable - R.C.S. CAHORS 830 803 920 - Siège social : Le bourg, 46320 ESPAGNAC SAINTE EULALIE